

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
083-248300543-20200930-lmc1162530-DE-1-1
Date de validation par la préfecture : mardi 6 octobre
2020
Date d'affichage : 02/10/2020

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
mercredi 30 septembre 2020**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
71	10	0

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 20/09/103

**RAPPORT D'ACTIVITES 2019
DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE convoqué le mercredi 30 septembre 2020, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : Madame Anaïs DIR

PRESENTS :

Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Valérie BATESTI, M. Robert BENEVENTI, Monsieur Philippe BERNARDI, Madame Nathalie BICAIS, Madame Hélène BILL, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Laurent BONNET, Madame Béatrice BROTONS, Monsieur Guillaume CAPOBIANCO, Monsieur François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Josy CHAMBON, Madame Marie-Hélène CHARLES, Madame Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Anaïs DIR, Monsieur Michel DURBANO, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Nadine ESPINASSE, M. Hubert FALCO, Madame Claude GALLI-ARNAUD, Mme Brigitte GENETELLI, M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Delphine GROSSO, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent JEROME, Madame Corinne JOUVE, Madame Sylvie LAPORTE, Monsieur Arnaud LATIL, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Cheikh MANSOUR, Madame Edwige MARINO, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Madame Anne-Marie METAL, Monsieur Joseph MINNITI, Madame Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Virginie PIN, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Valérie RIALLAND, Monsieur Bruno ROURE, Madame Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Madame Christine SINGUIN, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TANGUY, Monsieur Albert TANGUY, Madame Sandra TORRES, Madame Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Madame Kristelle VINCENT

REPRESENTES :

Madame Véronique BERNARDINI représenté(e) par M. Francis ROUX, Monsieur Michel BONNUS représenté(e) par Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN représenté(e) par Monsieur Albert TANGUY, Madame Cécile JOURDA représenté(e) par Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Geneviève LEVY représenté(e) par Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Josette MASSI représenté(e) par Monsieur Christophe MORENO, Madame Cécile MUSCHOTTI représenté(e) par Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Joël TONELI représenté(e) par Monsieur Bruno ROURE, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par Madame Nadine ESPINASSE

ABSENTS :

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
083-248300543-20200930-lmc1162530-DE-1-1
Date de validation par la préfecture : mardi 6 octobre
2020
Date d'affichage : 02/10/2020

Séance Publique du 30 septembre 2020

N° D' O R D R E : 20/09/103

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA
METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 14 septembre 2020,

VU le rapport d'activité joint,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

DE PRENDRE ACTE que le rapport d'activités 2019 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a été présenté en séance du Conseil Métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 30 septembre 2020

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Sommaire

Édito.....	2
Temps forts de l'année 2019.....	4
La Métropole TPM en 2019	
Le territoire	6
Les instances de la Métropole en 2019	8
Le Bureau Métropolitain	
Les commissions thématiques	
Le Conseil Métropolitain	
Les ressources financières et humaines	10
Activités 2019 de la Métropole	12
Économie et attractivité territoriale	14
Développement économique et numérique.....	16
Enseignement Supérieur et Recherche.....	18
Tourisme et attractivité territoriale.....	20
Innovation.....	22
Mobilité	24
Transports et déplacements.....	26
Ports.....	30
Urbanisme, habitat, solidarité	34
Planification et aménagement.....	36
Habitat et solidarité.....	40
Territoires et proximité	42
Voirie, espaces publics et espaces verts.....	44
Collecte des déchets et propreté urbaine.....	48
Eau potable et assainissement des eaux usées.....	50
Qualité de vie	52
Culture.....	54
Sports.....	58
Environnement.....	60
Transition écologique et protection de l'environnement	64
Énergie.....	66
Écologie urbaine.....	68
Prévention des risques.....	72
Données d'activités de l'administration	76

Édito

L'année 2019 fut une année particulièrement riche et remarquable dans l'histoire de Toulon Provence Méditerranée, puisqu'elle marque le véritable démarrage de notre Métropole. Créée au 1^{er} janvier 2018, c'est depuis le 1^{er} janvier 2019 qu'elle exerce pleinement les compétences transférées par les communes membres.

Le 1^{er} janvier 2019, environ 1200 agents communaux sont devenus des agents métropolitains. Le champ de nos compétences s'est élargi, et inclut encore davantage de missions au cœur des besoins quotidiens de notre population.

Notre objectif reste le même depuis la création de TPM en 2002 : agir au plus près des habitants, et répondre aux besoins de notre beau territoire.

Notre méthode elle aussi n'a pas changé : nous travaillons main dans la main avec chacun des maires, chacune des communes qui composent la Métropole. Nous avons opté pour une organisation territorialisée pour nos services de proximité, afin de continuer à garantir l'efficacité de l'action publique au plus près de nos territoires.

Cette année, je vous propose un rapport d'activités sous une présentation renouvelée, qui favorise la mise en valeur des principales actions de l'année.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Hubert FALCO

Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Temps forts de l'année 2019

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

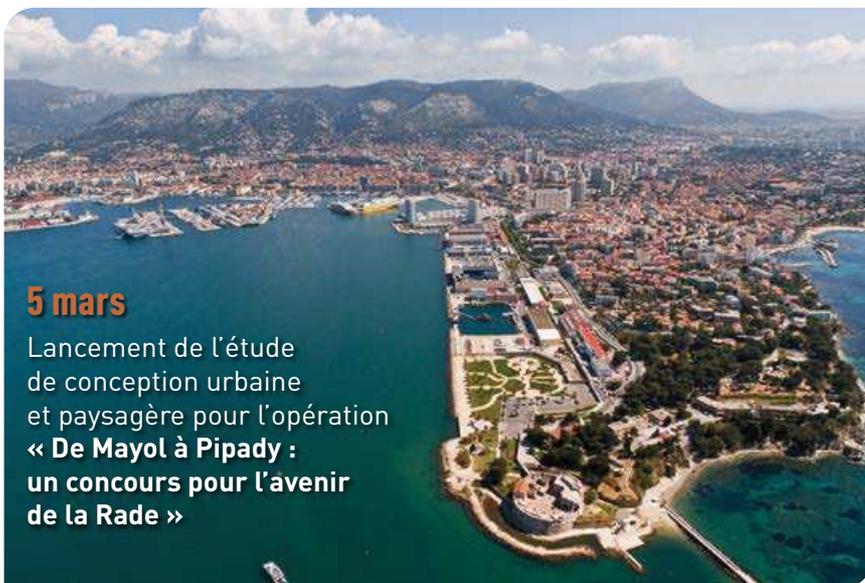
1^{er} JANVIER

Les agents communaux affectés à des compétences transférées rejoignent les effectifs de la Métropole



MARS

TPM obtient la labellisation French Tech
« Communauté French Tech Toulon Région Sud »



5 mars

Lancement de l'étude de conception urbaine et paysagère pour l'opération « De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade »

25 FÉVRIER

Décision conjointe de la Métropole, la CCIV et Corsica Ferries de raccorder les navires au réseau de distribution électrique sur le port de Toulon Côte d'Azur (électrification des quais)



30 MARS

Inauguration de la place Clémenceau à Hyères



JUIN

Ré-ensablement de la plage Mar-Vivo les Sablettes à La Seyne-sur-Mer



19 JUIN

Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements

Inauguration de la Maison de la Mobilité TPM



4 AVRIL



Signature de la convention cadre avec l'État du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT 2018-2021), qui met en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondations



4

DU 20 AU 22 JUIN

Grand Prix de France de Formule 1 sur le circuit du Castellet



SEPTEMBRE

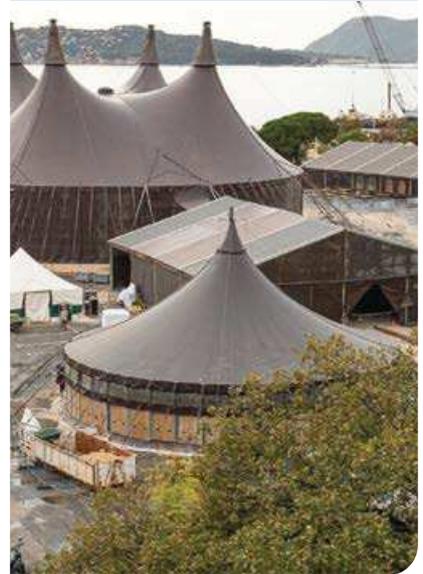
L'école Camondo Méditerranée s'installe à Toulon



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

**DU 19 NOVEMBRE
AU 15 DÉCEMBRE**

20 représentations à Toulon de **l'ultime spectacle de Zingaro, « Ex Anima »,** où le cheval est roi



29 & 30 JUIN

1^{ère} édition du Festival des cultures numériques et créatives MUREX



6 SEPTEMBRE

Approbation de révision n°1 du SCoT Provence Méditerranée



DÉCEMBRE

Quartier Chalucet à Toulon : **livraison du bâtiment Maison de la Créativité** qui accueille notamment Kedge Business School, Camondo Méditerranée et le Conservatoire National des Arts et Métiers



18 & 19 JUILLET

Tour de France à la Voile



16, 23 & 30 NOVEMBRE

Le dispositif « Bien chez soi » accueille plus de 300 participants lors des 3 salons de la rénovation énergétique à Toulon, Six-Fours-les-Plages et La Crau



**DU 30 AOÛT
AU 1^{er} SEPTEMBRE**

3 concerts électro sur les plages du Mourillon à Toulon



10 DÉCEMBRE

Adoption du **nouveau Contrat métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021)**



La Métropole TPM en 2019

Le territoire

LE REVEST-LES-EAUX



TOULON



OLLIOULES



LA SEYNE-SUR-MER



SIX-FOURS-LES-PLAGES



SAINT-MANDRIER-SUR-MER



ÎLE DE PORQUEROLLES



*Source : INSEE, population légale totale 2017, publiée le 30 décembre 2019.

14^{ème}

métropole française sur 22 en terme de démographie

440 926

 habitants*

12

 communes membres de TPM

200 km

 de littoral

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

LA VALETTE-DU-VAR

Thierry ALBERTINI

24 131*

LA GARDE

Jean-Claude CHARLOIS

25 480*

LE PRADET

Hervé STASSINOS

10 415*

LA CRAU

Christian SIMON

18 706*

CARQUEIRANNE

Robert MASSON

9868*

HYÈRES

Jean-Pierre GIRAN

56 571*

MER MÉDITERRANÉE

ÎLE DU LEVANT

ÎLE DE PORT-CROS

Les instances de la Métropole en 2019

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Le Bureau est une instance de décision, composée du Président et des 14 vice-présidents de TPM. Ses compétences sont déléguées par le Conseil Métropolitain. Il vote chaque projet, dans le respect de l'intérêt métropolitain, examiné au préalable par les Commissions. Il se réunit environ deux fois par mois.

LES MEMBRES DU BUREAU :

- ▶ **Hubert FALCO**
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
- ▶ **1^{ère} vice-présidente : Christiane HUMMEL**
- ▶ **2^{ème} vice-président : Jean-Sébastien VIALATTE**
Maire de Six-Fours-les-Plages
- ▶ **3^{ème} vice-président : Marc GIRAUD**
Président du Conseil départemental du Var
et Conseiller municipal de Carqueiranne
- ▶ **4^{ème} vice-président : Jean-Pierre GIRAN**
Maire d'Hyères
- ▶ **5^{ème} vice-président : Robert BENEVENTI**
Maire d'Ollioules
- ▶ **6^{ème} vice-président : Christian SIMON**
Maire de La Crau
- ▶ **7^{ème} vice-président : Gilles VINCENT**
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
- ▶ **8^{ème} vice-président : Ange MUSSO**
Maire du Revest-les-Eaux
- ▶ **9^{ème} vice-président : Hervé STASSINOS**
Maire du Pradet
- ▶ **10^{ème} vice-président : Marc VUILLEMOT**
Maire de La Seyne-sur-Mer
- ▶ **11^{ème} vice-président : Jean-Pierre HASLIN**
Adjoint au Maire de La Garde
- ▶ **12^{ème} vice-président : Yannick CHENEVARD**
Adjoint au Maire de Toulon
- ▶ **13^{ème} vice-président : Francis ROUX**
Adjoint au Maire d'Hyères
- ▶ **14^{ème} vice-président : Robert CAVANNA**
Adjoint au Maire de Toulon

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composée d'élus du Conseil Métropolitain, chaque commission élit un vice-président. Les Commissions sont des lieux de concertation, chacune dans un domaine particulier. Elles jouent un rôle important dans l'élaboration des projets et des actions de la Métropole, en concourant à la préparation des décisions du Bureau Métropolitain et des délibérations du Conseil Métropolitain.

- ▶ **Commission Culture**
Jean-Sébastien VIALATTE
- ▶ **Commission Développement économique**
Christiane HUMMEL
- ▶ **Commission Politique de la ville
et Équilibre social de l'habitat**
Jean-Pierre HASLIN
- ▶ **Commission Personnel
et Administration générale**
Marc GIRAUD
- ▶ **Commission Tourisme et Ouverture maritime**
Jean-Pierre GIRAN
- ▶ **Commission Aménagement de l'espace**
Robert BENEVENTI
- ▶ **Commission Sports et Jeunesse**
Christian SIMON
- ▶ **Commission Environnement
et Développement durable**
Gilles VINCENT
- ▶ **Commission Finances**
Ange MUSSO
- ▶ **Commission Développement numérique**
Hervé STASSINOS
- ▶ **Commission Formation, Enseignement supérieur
et Recherche**
Marc VUILLEMOT
- ▶ **Commission Transports, Déplacements et Voiries**
Yannick CHENEVARD



LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil Métropolitain est l'assemblée délibérante qui réunit les 81 conseillers métropolitains. Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Métropole et se réunit au moins une fois par trimestre.

La représentation des communes au sein du Conseil Métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges

La Seyne-sur-Mer : 12 sièges

Hyères : 10 sièges

Six-Fours-les-Plages : 7 sièges

La Garde : 5 sièges

La Valette-du-Var : 4 sièges

La Crau : 3 sièges

Ollioules : 2 sièges

Le Pradet : 2 sièges

Carqueiranne : 1 siège

Le Revest-les-Eaux : 1 siège

Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

Les membres du Conseil Métropolitain :

▶ **Carqueiranne : Marc GIRAUD**

▶ **La Crau : Christian SIMON**
Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.

▶ **La Garde : Jean-Pierre HASLIN**
Annick DUCARRE, Alain FUMAZ, Jean-Louis MASSON,
Anne-Marie RINALDI.

▶ **Hyères : Jean-Pierre GIRAN**
Edith AUDIBERT, Véronique BERNARDINI, François
CARRASSAN, Michel DALMAS, Chantal PORTUÈSE,
Edwige MARINO, Yves KBAÏER, Francis ROUX,
Karine TROPINI.

▶ **Ollioules : Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI.**

▶ **Le Pradet : Hervé STASSINOS, Valérie RIALLAND.**

▶ **Le Revest-les-Eaux : Ange MUSSO**

▶ **Saint-Mandrier-sur-Mer : Gilles VINCENT**

▶ **La Seyne-sur-Mer : Marc VUILLEMOT**
Claude ASTORE, Christian BARLO, Nathalie BICAIS,
Marie BOUCHEZ, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN,
Damien GUTTIÈREZ, Christiane JAMBOU, Raphaëlle
LEGUEN, Reine PEUGEOT, Denise REVERDITO.

▶ **Six-Fours-les-Plages : Jean-Sébastien VIALATTE**
Frédéric BOCCALETTI, Béatrice BROTONS, Fabiola
CASAGRANDE, Sylvie MAHIEU, Guy MARGUERITTE,
Jeremy VIDAL.

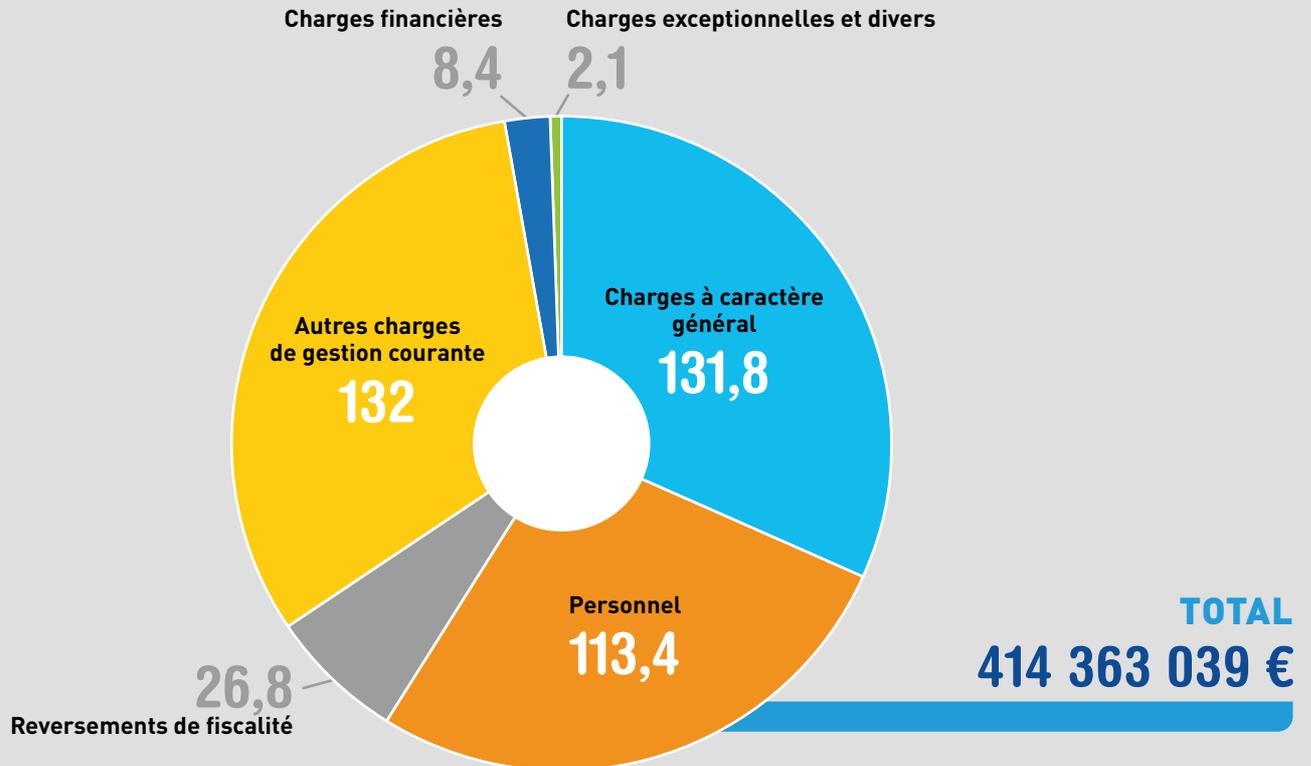
▶ **Toulon : Hubert FALCO**
Dominique ANDREOTTI, Hélène AUDIBERT,
Martine BERARD, Michel BONNUS, Robert CAVANNA,
Amaury CHARRETON, Yannick CHENEVAR, Caroline
DEPALLENS, Marc DESGORCES, Jean-Guy DI GIORGIO,
Florence FEUNTEUN, Amandine FUMEX, Vanessa
GERBY-GEBELLIN, Marcelle GHERARDI, Laurent
JÉROME, Michel LANDOLFINI, Laure LAVALETTE,
Danièle LE GAC, Geneviève LEVY, Mohammed MAHALI,
Béatrice MANZANARES, Josette MASSI, Valérie
MONDONE, Christophe MORENO, Jérôme NAVARRO,
Christine PAGANI-BÉZY, Audrey PASQUALI-CERNI,
Guy REBEC, Emilien LEONI, Yann TAINGUY,
Léopold TROUILLAS, Jean-Yves WAQUET.

▶ **La Valette-du-Var : Christiane HUMMEL**
Thierry ALBERTINI, Claude GALLI-ARNAUD,
Jacques COUTURE.

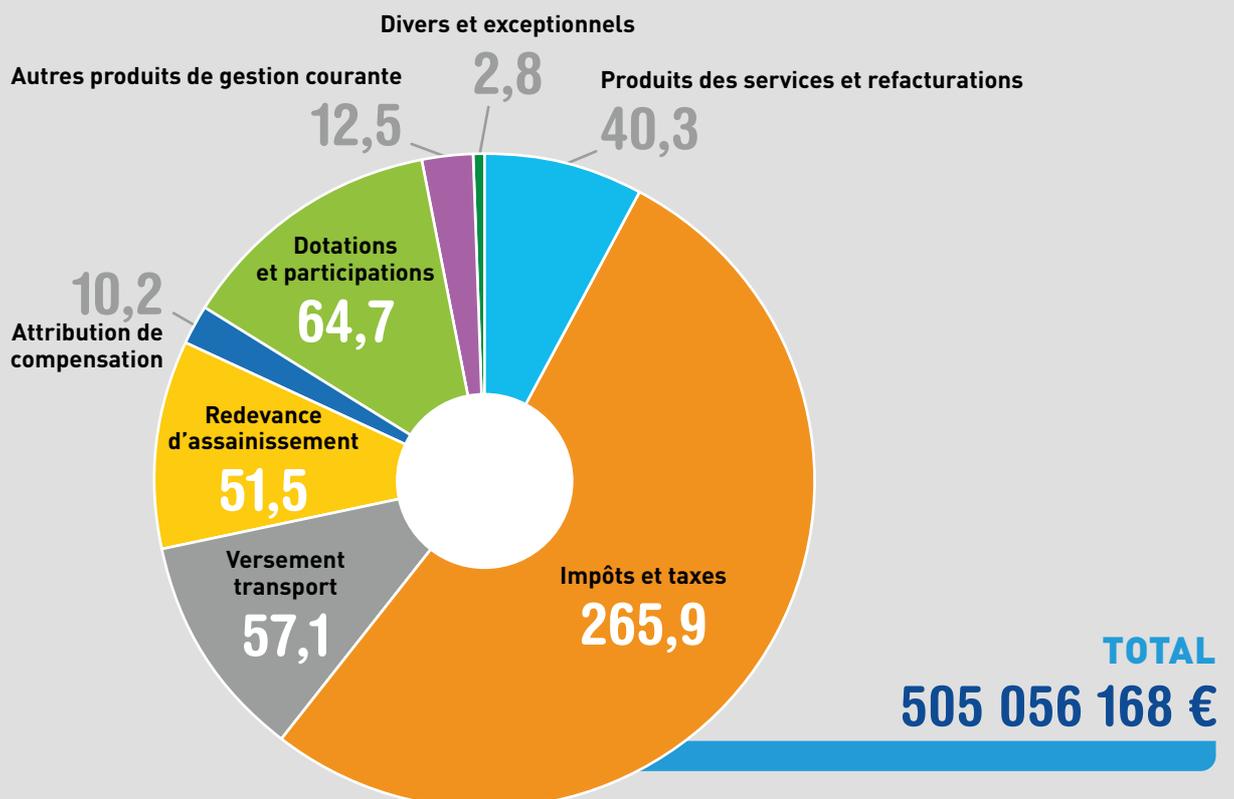
Les ressources financières et humaines

LES FINANCES DE LA MÉTROPOLE

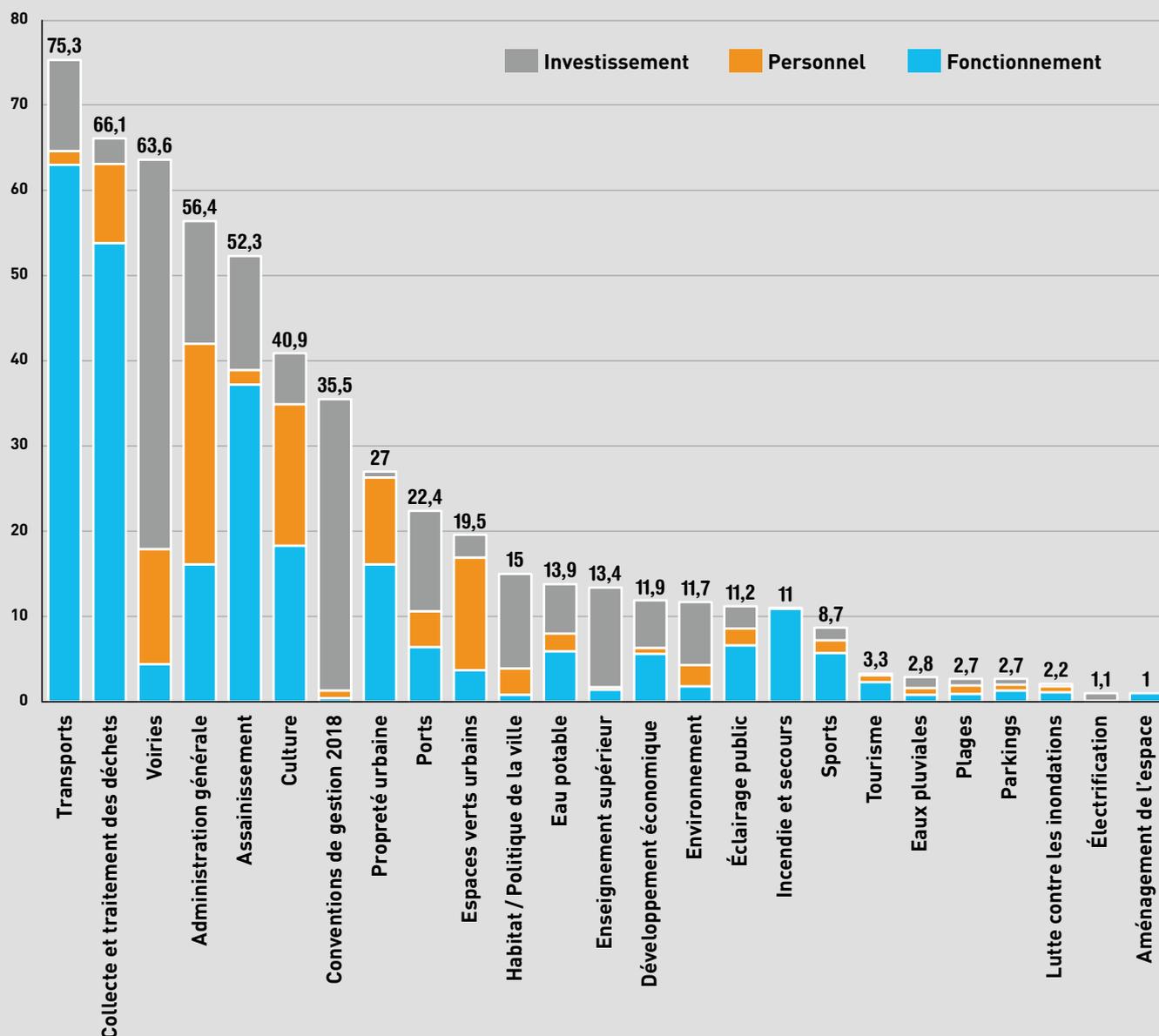
▶ Dépenses consolidées*



▶ Recettes consolidées*



► Dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel par compétence*



TOTAL FONCTIONNEMENT (personnel compris)

378 974 911 €

TOTAL INVESTISSEMENT

192 595 268 €

* CA 2019, tous budgets confondus, en millions d'euros.

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE

Avec la création de la Métropole, les agents communaux affectés à des compétences relevant désormais de TPM ont été transférés à TPM le 1^{er} janvier 2019. Ce transfert a entraîné un quasi-doublement des effectifs de TPM.

Les effectifs totaux de la Métropole s'élèvent ainsi à 2416 agents en décembre 2019 (contre 1279 agents en 2018).

La Métropole dispose ainsi de moyens renforcés dans des champs d'intervention très divers, comme le reflète la diversité des filières des agents :

- **Filière technique** : 1606 agents
- **Filière administrative** : 584 agents
- **Filière culturelle** : 217 agents
- **Filière sportive** : 4 agents
- **Filière animation** : 3 agents
- **Filière médico-sociale** : 2 agents

Activités 2019 de

Économie et attractivité territoriale	14
Mobilité	24
Urbanisme, habitat, solidarité	34
Territoires et proximité	42
Qualité de vie	52
Transition écologique et protection de l'environnement	64

la Métropole





Économie et attractivité territoriale



La Métropole Toulon Provence Méditerranée dispose de solides fondements économiques, notamment au travers de ses filières navale et maritime, touristique et numérique.

Pour que le territoire reste compétitif, la Métropole anticipe les mutations économiques et contribue à l'évolution nécessaire des filières existantes et au développement de nouvelles filières comme la Silver Économie, la cybersécurité ou les industries créatives et culturelles.

Avec l'appui de TVT Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la Métropole favorise également le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et soutient l'innovation.

L'action structurante de la Métropole est ainsi un gage de compétitivité, de dynamisme et d'attractivité du territoire.

€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 6,3 M€

Investissement : 5,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

La Métropole TPM compte :

60 991 établissements
au 1^{er} mars 2019 (2% agriculture,
4% industrie, 10% construction
et 84% tertiaire : services 67%
& commerces 17%).

167 481 emplois sur le territoire,
soit 47% de l'emploi salarié du Var
et 55% des emplois de cadres du Var.

24 120 demandeurs d'emploi
catégorie A inscrits au 2^{ème} trimestre
2019, soit une baisse de 3% entre
les 2^{èmes} trimestres 2018 et 2019.

La Métropole TPM est

le **1^{er}** pôle économique du Var.
Elle offre 65 Zones et Parcs d'Activités
Économiques sur 1,1 hectare desservi
et interconnecté avec 450 km de fibre
pour le très haut débit.

En 2019, la Métropole a apporté
un soutien « indirect » au développe-
ment de son tissu économique avec

1,4 M€ de subventions
accordées aux structures partenaires
du territoire (associations de ZAE,
filiales, réseaux, pôles de compétitivité,
associations d'aide à la création, ...).

QUELQUES DATES

✓ **26 et 27 novembre**
Présence de la Métropole
sur le Salon Silver Economy.

✓ **11, 12 et 13 décembre**
Participation au Salon de
l'Immobilier d'Entreprises (SIMI)
à Paris.

Économie et attractivité territoriale

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Développement économique et numérique

En matière de développement économique, la Métropole a pour **mission de créer les conditions optimales pour le développement économique du territoire**. À cette fin, elle accompagne la création et le développement d'entreprises et les projets d'installations et d'investissements privés, favorise le développement des filières stratégiques du territoire, développe et encourage l'innovation et la R&D. En lien avec son agence de développement économique, les chambres consulaires et les associations d'entreprises, elle anime le tissu économique local et soutient les écosystèmes d'innovation et d'entrepreneuriat.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une labellisation Territoires d'industrie



En 2019, le territoire de **Toulon - Ollioules - La Seyne-sur-Mer - Six-Fours-les-Plages - Saint-Mandrier-sur-Mer** a été labellisé « Territoires d'industrie » par l'État qui s'engage, en partenariat avec la Région Sud, à mettre en œuvre une offre de services et de financements fléchés à destination des acteurs de l'industrie.

Cette labellisation a été le fruit d'une démarche collective entre tous les partenaires publics et privés **pour valoriser le rayonnement industriel de la Métropole**. Le projet, construit par la Métropole en lien avec son agence de développement économique TVT Innovation, se développe autour des industries de l'économie de la mer. Il s'articule autour de projets industriels innovants portés notamment par Naval Group, CNIM, ECA Group, Ifremer mais également d'actions favorisant la formation, l'accueil et l'accompagnement d'entreprises industrielles sur le territoire.



► Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer

Créé par la Métropole il y a plus de 10 ans, le Parc d'Activités Marines accueille désormais **15 entreprises intervenant dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière grande plaisance**. Près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés ou maintenus par les entreprises installées sur le site. Au-delà des emplois directs, près de 200 salariés supplémentaires (sous-traitants) sont présents sur le site durant les périodes de forte activité.

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises de la filière, un appel d'offre a permis en 2019 de sélectionner un maître d'œuvre pour définir les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des espaces encore disponibles dans l'hôtel d'entreprises « Sainte Sophie » situé au cœur de l'ancienne base aéronavale.

En complément et sur les terre-pleins extérieurs, les travaux ont démarré pour la création d'une **plateforme multiservices** offrant des zones de travail extérieures équipées pour les industriels du site. Montant des travaux : 1,4 M€ TTC.

Enfin, le soutien renouvelé de la Métropole au **cluster « Riviera Yachting Network (RYN) »** a permis la mise en œuvre d'actions collectives pour l'accompagnement et le développement des entreprises de la filière de la grande plaisance sur le territoire.

▶ Le lancement du Projet Alimentaire de Territoire de la Métropole



L'objectif du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est de développer et **structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation**, et de favoriser ainsi le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

TPM a répondu à l'appel à projet national du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Son projet a été retenu dans la pré-sélection régionale. Le PAT fait appel à l'ensemble des partenaires impliqués dans l'économie agricole et alimentaire du territoire et a déjà fait l'objet d'une première réunion de concertation le 19 novembre 2019 avec plus de 70 participants.

Le PAT s'articulera autour de grands enjeux tels que **la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la justice sociale**. Il favorisera l'ancre territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire par le développement de **circuits courts et de proximité**. Le PAT permettra également d'accompagner les restaurants collectifs qui devront, à l'horizon 2022, s'approvisionner avec au moins 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique, conformément aux dispositions de la loi « agriculture et alimentation 2018 ».

▶ La Silver Économie

La société fait face à un accroissement constant de la population seniors : alors que les 60 ans et plus représentaient 16,1% de la population en 1946, ils représentent désormais près d'un habitant sur trois. La Métropole a fait le choix de **transformer cette transition démographique en une opportunité économique**, en développant la filière de la Silver Économie qui fait partie de l'une des 7 filières stratégiques identifiées par la Région PACA.

Compte-tenu de la multiplicité des domaines concernés par la Silver Économie, la Métropole a orienté ses choix stratégiques vers **l'habitat et les services à la personne, la santé et le sport et le tourisme et la culture**. Trois axes de travail sont privilégiés : animer et structurer l'écosystème local, expérimenter de nouveaux services et produits et développer l'offre de formation.

En 2019, TVT Innovation a organisé sur l'année des rencontres avec des professionnels de la filière et de l'e-santé, pour esquisser les premières bases d'un réseau Silver Économie métropolitain.



En collaboration avec AG2R LA MONDIALE et TVT Innovation, la Métropole a installé un Silver Lab impliquant les startups du territoire, des étudiants et une communauté de seniors afin d'élaborer des solutions innovantes répondant aux usages et envies des seniors. Elle a par ailleurs été présente au salon de la Silver Économie Porte de Versailles et elle accompagne le projet de création, en lien avec la ville d'Hyères, du Technopôle de la Silver et de la Santé sur la zone du Roubaud.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer



🇪🇺 BUDGET 2019

Fonctionnement : 1,7 M€

Investissement : 11,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

14 000

étudiants sur les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'université de Toulon, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école d'ingénieurs ISEN YNCREA Méditerranée, l'école de commerce et de management Kedge Business School, l'école d'architecture d'intérieur et de design Camondo Méditerranée, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS), le Pôle École Méditerranée qui regroupe les quatre écoles de la Marine nationale et enfin le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Plus de 2 M€

investis dans les équipements scientifiques de l'Université de Toulon, qui compte

300

 enseignants-chercheurs,

répartis dans **16** laboratoires de recherche dynamiques et ouverts à l'international.

QUELQUES DATES

✓ Septembre

Arrivée de Camondo Méditerranée.

✓ Décembre

Livraison du bâtiment Maison de la Créativité qui accueille Kedge Business School, Camondo Méditerranée, le Conservatoire National des Arts et Métiers et des espaces partagés.

Économie et attractivité territoriale

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Enseignement Supérieur et Recherche

Sources d'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche sont des priorités pour la Métropole qui développe et diversifie l'offre de formation sur son territoire, notamment par **l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à disposition d'espaces partagés**, mais aussi grâce à un **partenariat renforcé avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire**.

La Métropole souhaite également **créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants**. Elle travaille notamment sur le développement de l'offre de logements étudiants en lien avec le CROUS et de manière plus large sur l'animation de la vie étudiante via le développement d'une application mobile dédiée.

Enfin, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, **la Métropole soutient activement les nouveaux équipements des laboratoires** de l'Université, de SeaTech, de l'IUT et du Fab Lab de la Maison du Numérique et de l'Innovation.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

🎯 L'école Camondo s'installe à Toulon

En septembre 2019, l'école Camondo, créée à Paris il y a 75 ans, installe l'école **Camondo Méditerranée à Toulon** dans le nouveau quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet.

L'école Camondo forme des architectes d'intérieur-designers qui conçoivent les espaces d'aujourd'hui et de demain. Camondo Méditerranée déploie le même cursus et le même diplôme que Camondo Paris. La pédagogie de l'école s'inscrit tout naturellement dans le contexte méditerranéen, art de la plaisance et du yachting. Elle s'enrichit de ces enseignements spécifiques, de ses partenaires pédagogiques ancrés dans le territoire, des savoir-faire locaux en lien avec les grands équipements culturels comme la villa Noailles à Hyères ou l'Hôtel des Arts TPM à Toulon.

🎯 La vie étudiante et la priorité pour le logement étudiant

La Métropole TPM crée son observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants. Labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), cet observatoire résulte d'une large démarche partenariale qui rassemble les acteurs, notamment institutionnels, impliqués dans la question du logement étudiant. Véritable outil d'aide à la décision, **il permettra une gestion concertée des logements existants et à créer**.

Plus concrètement, avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département du Var et de la Métropole TPM, le CROUS de Nice - Toulon a lancé les études nécessaires à la **réalisation de 200 logements dont pourront disposer les étudiants en 2022/2023**.



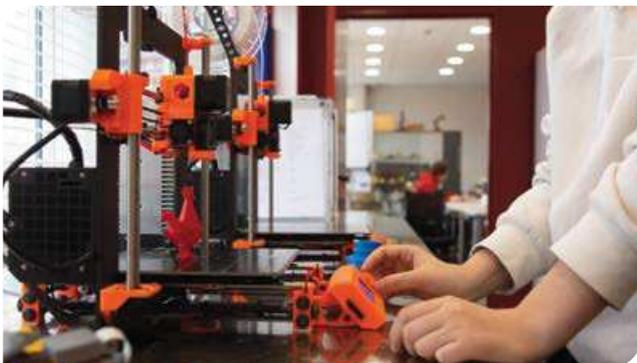
► L'amélioration des équipements d'enseignement et de recherche

La Métropole TPM collabore avec l'Université de Toulon à la modernisation des matériels destinés à l'enseignement et à la recherche. En 2019, cela a permis notamment l'acquisition de bancs et de caméras hyper-spectrales pour l'école SeaTech, d'une machine d'électro-érosion pour l'IUT Génie Mécanique et Productique et la mise en place d'une plateforme commune d'imagerie permettant aux laboratoires de recherche de répondre plus rapidement aux appels d'offres nationaux et européens et de valoriser ainsi leurs travaux.



TPM a également participé au programme de réorganisation et de réhabilitation des bâtiments dédiés à la Faculté des Sciences et Techniques qui disposeront désormais de conditions d'enseignement au niveau des meilleurs standards internationaux actuels.

Enfin, la Métropole a renouvelé et modernisé les équipements de son Fab Lab (laboratoire de fabrication) labellisé par le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et mis à disposition de l'ISEN YNCREA Méditerranée, des étudiants métropolitains, des étudiants entrepreneurs, des startups, des associations et du grand public.



► La Maison de la Créativité

Au cœur du nouveau campus de Chalucet, **la Maison de la Créativité**, livrée fin 2019, accueille **Kedge Business School** et **Camondo Méditerranée**, école d'architecture d'intérieur et de Design.

Au sein de ce bâtiment, la Métropole gère et anime des espaces partagés. Ils permettent d'accueillir des modules de formation continue dispensés notamment par le CNAM et offrent également **de nouveaux lieux d'enseignement pour les établissements du territoire.**



La gestion de ces espaces partagés s'inscrit dans la politique partenariale initiée par TPM avec les établissements d'enseignement supérieur de la Métropole comme la création d'un logo commun « Moi, j'étudie à Toulon » ou la participation à différents salons étudiants.



€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 3,1 M€

Investissement : 0,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

CROISIÈRES

86 escales (+39%) transportant
168 499 passagers (+56%).

FERRIES

1165 escales (-0,7%) transportant
1 742 417 passagers (+10%).

AÉROPORT

11 112 mouvements
(équivalent à 2018) transportant
507 199 passagers (-11%).

15,8 millions

de nuitées touristiques

(source ADT Var Tourisme) :

+8% par rapport à l'année dernière.

74% de nuitées françaises
en provenance de 3 principales régions :
Île de France 25% ; Rhône-Alpes Sud
18% ; Nord-Pas-de-Calais 17%.

26% de nuitées étrangères
avec 3 principaux marchés étrangers :
Allemagne 17% ; Italie 7% ; Belgique
et Luxembourg 6%.

3 M€ collectés au titre de la
taxe de séjour métropolitaine
(hors opérateurs numériques).

QUELQUES DATES

✓ **1^{er} mai**

Grand Prix Hippique de la Métropole
à Hyères.

✓ **Du 20 au 22 juin**

Grand Prix de France de Formule 1
sur le circuit du Castellet.

✓ **18 et 19 juillet**

Tour Voile.

✓ **Du 30 août au 1^{er} septembre**

3 concerts électro sur les plages
du Mourillon à Toulon - Liberté
Plages.

Économie et attractivité territoriale

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Tourisme et attractivité territoriale

Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui **s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme Intercommunal** pour déployer et coordonner les actions touristiques du territoire.

En parallèle, la Métropole développe et structure un programme de **grands événements de portée nationale et internationale**, qu'ils soient culturels ou sportifs, pour développer son attractivité.

La Métropole favorise également **la montée en puissance du tourisme d'affaires et de l'accueil des tournages**.

Enfin, dans le cadre de sa nouvelle compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », **la Métropole gère actuellement 20 concessions de plages**. Les lots de plages concernés font l'objet de délégations de service public, pour sélectionner les projets les plus attractifs au niveau touristique tout en respectant les conditions optimales d'accueil du public et de préservation du domaine.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une année 2019 sous le signe de la qualité pour l'Office de Tourisme



Créé le 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme Intercommunal a pour mission essentielle de **définir la stratégie touristique du territoire et d'assurer la promotion des 12 communes de la Métropole**.

À l'issue d'un travail de plus de deux ans et d'un audit complet visant à répondre aux nombreux critères, **l'Office de Tourisme, déjà classé en 1^{ère} catégorie, a obtenu la marque Qualité Tourisme™ en avril 2019**. Ce label vient consacrer la qualité de l'accueil et de la destination Toulon Provence Méditerranée, qui s'organise autour du balnéaire et du nautique, du terroir et des traditions, de la culture et de la qualité de vie.



► Une politique active de communication et de promotion

Dans le cadre de sa mission de promotion du territoire Toulon Provence Méditerranée, l'Office de Tourisme Intercommunal a mené, durant l'année 2019, **une importante campagne de communication afin de développer les courts séjours en dehors de la période estivale**.

Cette campagne s'est adressée au grand public grâce à sa présence dans des salons nationaux et internationaux à Lille, Lyon, Mannheim, Milan ou Genève et à la publication régulière dans des magazines comme *Elle*, *Géo* ou *Femme Actuelle*. Les professionnels ont également été touchés par cette campagne à l'occasion de salons professionnels et de l'accueil de média pour des circuits de découverte du territoire.

Un travail spécifique a également été mené sur la filière « plongée » avec la création d'une carte des zones de plongée du territoire et la participation au salon de la plongée à Paris.



La plage de la Garonne au Pradet

▶ La promotion du territoire lors des grands événements

L'année 2019 a été riche en grands événements sportifs, touristiques et économiques.



Pour la 1^{ère} année, le Grand Prix Hippique de la Métropole s'est couru le 1^{er} mai à l'hippodrome d'Hyères. Cette course est l'occasion d'accueillir un public nombreux, initié ou non, pour une grande fête familiale. Ce nouveau partenariat a permis au territoire d'être particulièrement visible, d'autant que la course était retransmise dans la France entière.

Le Grand Prix de France de Formule 1, événement d'envergure internationale, a quant à lui permis à la Métropole d'accueillir sur son stand de promotion du territoire plus de 135 000 personnes du 21 au 23 juin 2019.



Enfin, le 17 juillet, la Métropole a accueilli sur les plages du Mourillon à Toulon, une étape du French Fab Tour, événement festif destiné à informer et sensibiliser le grand public et les jeunes sur l'industrie du futur, ses opportunités en matière d'emploi et de développement économique.

▶ La gestion des concessions de plage

Dans le cadre de la compétence autorité concessionnaire de l'État pour les plages, TPM s'est substituée aux communes d'Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, Toulon, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages dans les actes relatifs aux concessions de plage. 27 lots de plages sont actuellement exploités.

En 2019, le renouvellement des concessions de plage a été finalisé pour les plages du Cros, des Charmettes et de La Coudoulière à Six-Fours-les-Plages et les Bonnettes, la Garonne, le Monaco et les Oursinières au Pradet. **TPM a également mis en place 6 délégués** sur les 6 lots prévus sur la concession de plage de Mar-Vivo/Les Sablettes, **1 délégué** sur le lot de plage de La Coudoulière à Six-Fours-les-Plages ainsi que **2 délégués** sur 2 lots situés sur la concession de plage de l'Ayguade à Hyères.

Enfin, **34 contrôles de lots de plage** ont été réalisés, pour s'assurer du respect des engagements contractuels.

▶ Le Tour Voile 2019

La Métropole a accueilli, en partenariat avec la ville d'Hyères, la 6^{ème} étape du Tour Voile sur la plage de l'Ayguade, les 18 et 19 juillet.

À cette occasion et **dans le cadre de sa politique de soutien au nautisme et aux sportifs de haut niveau**, la Métropole a soutenu une équipe. Un bateau aux couleurs du Team Réseau IXIO/Métropole TPM a pu concourir sur l'ensemble de la saison sportive 2019 et plus particulièrement sur le Tour Voile.

L'équipage, en partie composé de jeunes de la Métropole, issus de la filière de formation sportive voile mise en œuvre par les principaux clubs nautiques du territoire, a fini 3^{ème} au classement général.



Innovation

Avec l'appui de TVT Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la Métropole **Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste de soutien à l'innovation dans des domaines aussi variés que le numérique, les industries culturelles et créatives, la Silver Économie ou l'industrie.** Elle apporte son soutien aux entreprises innovantes et participe à la structuration et au développement des écosystèmes locaux.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ La convention GIMNOTE au service de l'innovation duale

La convention GIMNOTE concrétise le partenariat entre la Direction générale de l'armement (DGA), la Marine nationale et TVT Innovation, en matière d'innovation ouverte au profit du domaine naval de défense.



La finalité de ce partenariat est de **permettre à l'écosystème industriel naval innovant**, particulièrement dense en région Sud, **de proposer à la Défense nationale des briques technologiques innovantes matures issues des différentes filières industrielles françaises** telles que le ferroviaire, le nucléaire civil, l'automobile, les télécommunications, l'aéronautique, le spatial.

Ce partenariat, précurseur et unique en France, permet de consolider le tissu économique et industriel de la Métropole et de faire rayonner son territoire en contribuant à accompagner la réflexion stratégique et les innovations menées par le ministère de La Défense.

L'acronyme GIMNOTE (Groupe d'Innovation pour la Maîtrise Navale en Opérations par la Technologie et l'Expérimentation) fait référence au « Gymnote », premier sous-marin torpilleur à moteur électrique opérationnel français, construit au Mourillon et lancé en 1888.

▶ La labellisation « French Tech »

La « French Tech » est une marque collective et ouverte qui désigne l'ensemble de l'écosystème des startups françaises, qu'elles soient en France ou à l'étranger. Elle réunit bien sûr les entrepreneurs, mais aussi tous les acteurs qui les soutiennent dans la création et le développement de leur activité tels que les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, associations, médias, instituts de recherche, opérateurs publics, etc.

Le territoire de la Métropole TPM est labellisé French Tech depuis 2016 sur la thématique #EdTech #Entertainment (éducation, enseignement, formation...). **En avril 2019, une nouvelle étape a été franchie : la Métropole a obtenu le label « Communauté French Tech » parmi les 86 communautés et 13 capitales labellisées.**

Les objectifs de la communauté sont de **féderer l'ensemble des acteurs d'un territoire pour permettre aux startups d'accéder aux ressources et outils dont elles ont besoin** (accélérateurs, business angels, financements, recrutements, etc.) et de s'exporter à l'international.

En 2019, la communauté Toulon Région Sud, structurée autour d'un comité directeur de 12 membres, a réalisé notamment une cartographie des membres de la communauté French Tech Toulon (cities.mtpm.smart-origin.com/map/french_tech).

En tant que communauté French Tech, la French Tech Toulon Région Sud travaille activement au sein de la « French Tech Sud », aux côtés des French Tech de la Région Sud (Toulon, Marseille, Nice, Avignon), pour créer les conditions de croissance et de rayonnement de la Région Sud.



CHIFFRES CLÉS 2019

6 pôles de compétitivité soutenus.

800 000 €
pour soutenir l'innovation.

16 000 personnes
accueillies pour la tournée
French Fab Tour à Toulon.

QUELQUES DATES

✓ **Du 8 au 11 janvier**
Accompagnement des startups
au CES Las Vegas.

✓ **Mars**
Labellisation French Tech
« Communauté French Tech
Toulon Région Sud ».

✓ **Du 16 au 18 mai**
Salon VIVATECH à Paris.

✓ **29 et 30 juin**
1^{ère} édition du Festival des cultures
numériques et créatives MUREX.

✓ **17 juillet**
Tournée French Fab Tour à Toulon.



► Le concours Var Terre d'Innovation 2019

TVT Innovation, agence de développement économique de la Métropole depuis 2018, est l'acteur majeur de l'innovation et de l'accompagnement d'entreprises innovantes sur le territoire. À ce titre, elle organise, avec l'appui de la Métropole, le concours Var Terre d'Innovation dédié aux entrepreneurs innovants. Les lauréats reçoivent une dotation financière destinée à soutenir leur croissance sur le territoire. **Depuis sa création en 2008, il a pu révéler 650 projets dont 60 ont été récompensés.**



Pour sa neuvième édition, le concours a généré plus de 40 candidatures pour 5 prix différents. Les projets récompensés en 2019 portaient sur des sujets aussi variés qu'une solution intégrée de décontamination de convoyeurs de production, un accessoire pour casques de réalité virtuelle qui évite l'apparition du mal de la réalité virtuelle, ou la création d'une équipe professionnelle d'e-sports composée de joueurs en situation de handicap.

► MUREX, le festival international des cultures numériques et créatives

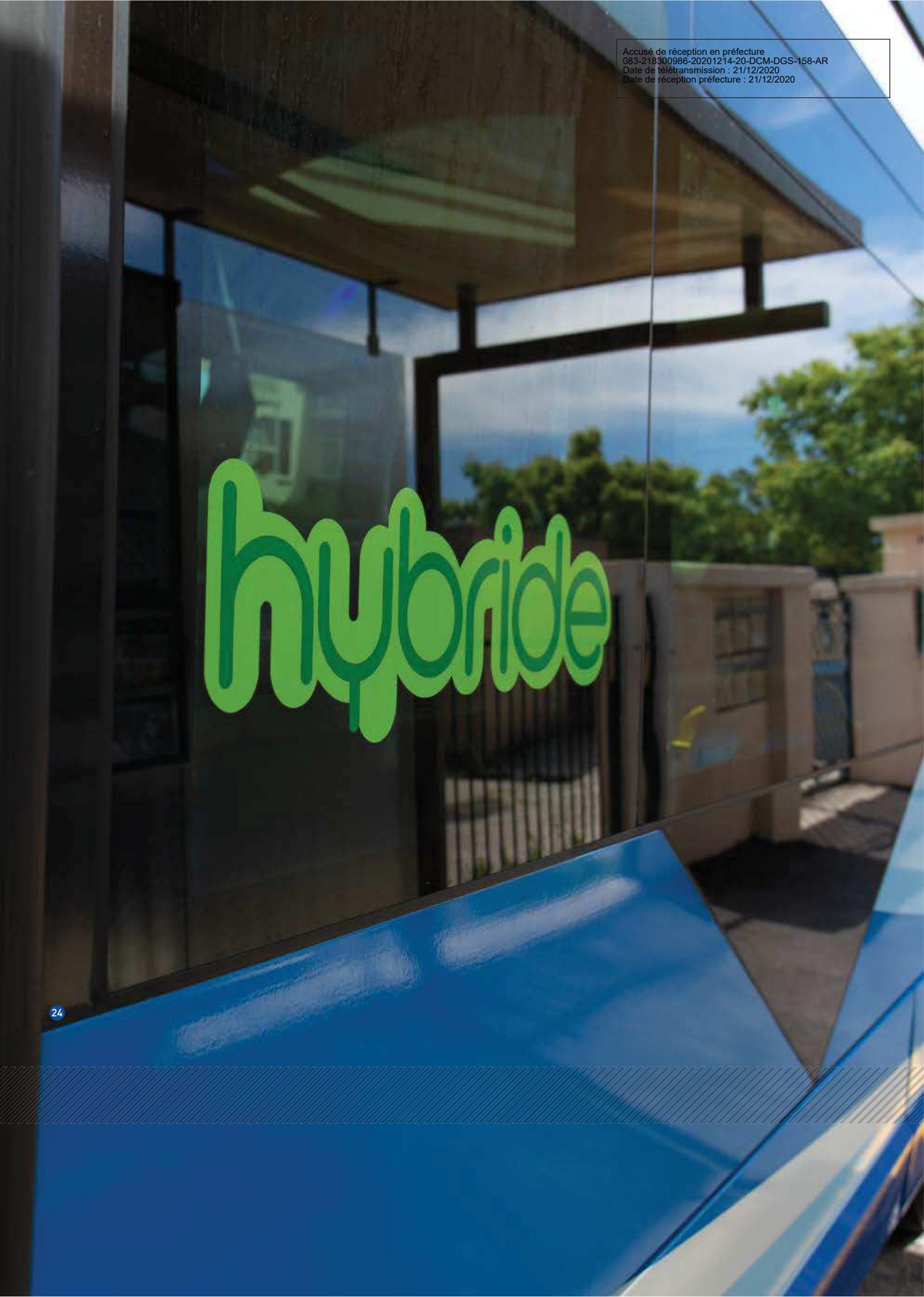
La Métropole TPM est un territoire riche en termes de numérique et d'entrepreneuriat. Elle est dotée d'un quartier numérique depuis de nombreuses années, et désormais d'un quartier de la Créativité et de la Connaissance à Chalucet. Le MUREX festival est l'occasion de **faire découvrir au grand public et aux professionnels toutes ces richesses et de faire rayonner les talents du territoire au niveau national et international.**

Des partenaires prestigieux comme Adobe et IBM étaient aux côtés de la Métropole pour la 1^{ère} édition qui s'est déroulée les 28 et 29 juin. Des experts reconnus dans les domaines du numérique et des industries culturelles et créatives ont également partagé l'aventure : Yohan Founs, UX designer chez Adobe France, Patrice Garcia, créateur des Minimoys ou Paul Marlier et Jeanne Morel artistes et designer qui ont collaboré notamment avec l'astronaute Thomas Pesquet.

1650 visiteurs, professionnels et grand public, ont pu assister à des conférences, des workshops, des démonstrations de projets innovants et réaliser un parcours urbain en réalité virtuelle.

L'ambition du territoire est de faire du MUREX un festival majeur du sud de la France.





hybride

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre elle est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur le périmètre des douze communes qui la composent. Elle est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité.

Elle organise la mobilité au travers de services :

- réguliers ou à la demande de transport public de personnes ;
- de transport scolaire ;
- relatifs aux mobilités actives, dont elle contribue au développement ;
- relatifs au développement d'usages partagés des véhicules ;
- de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Elle propose également des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un conseil et un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- diriger ce conseil vers les employeurs et les gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Métropole élabore et poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, en proposant un panel d'offres de transports alternatives à l'autosolisme. Le but est de réduire le trafic automobile, de limiter les nuisances environnementales, et de renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des résidents.

Des objectifs ambitieux ont été définis à l'horizon 2025 afin de diminuer le trafic automobile et augmenter les déplacements alternatifs :

- 50% des déplacements des résidents de TPM réalisés en voiture contre 59% en 2008 ;
- 10% des déplacements des résidents de TPM réalisés en transport en commun contre 5,9% en 2008 ;
- 36% des déplacements des résidents de TPM réalisés en modes actifs (3% vélo, 33% marche) contre 31% en 2008 (1,3% vélo, 30% marche), et le reste en deux-roues motorisés et modes divers (transports employeurs...).

Premier réseau bateau-bus de France, le réseau Mistral est le premier réseau à avoir exploité les trois composantes : terrestre, maritime et aérienne avec un téléphérique.

Avec près de 33 millions de voyageurs en 2019 (29,5 millions pour le terrestre, 2,9 pour le maritime, 200 000 pour le téléphérique), le réseau de transport en commun de la Métropole TPM se caractérise par une très forte progression (+83% en 15 ans), tandis que la part de l'usage de l'automobile diminue de 7%.

€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 64,6 M€

Investissement : 10,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

TRANSPORTS EN COMMUN

1^{er} réseau bateaux-bus de France.

33 millions de voyages sur le réseau Mistral.

131 lignes terrestres (lignes régulières, services scolaires et transports à la demande).

Un réseau à **3 dimensions** :

terrestre, maritime et aérien (téléphérique).

9 lignes maritimes (avec les Îles d'Or)

pour **2,9 millions** de passagers.

13^{ème} année consécutive de gel de la gamme tarifaire, avec un des tarifs les moins chers de France, allant d' **1,40 €** le ticket unitaire tout public à **0,48 €** par jour avec l'abonnement annuel pour les moins de 26 ans.

MOBILITÉS ACTIVES

274 km d'itinéraires cyclables.

Plus de **265 000** cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral, l'un des plus importants tronçons cyclables de France.

4 éco-compteurs mis en service, pour comptabiliser et valoriser l'usage du vélo.

Plus de **2110** places de stationnement vélos.

4 parkings mettant progressivement à disposition des vélos en libre-service : Mayol, Gare, Peiresc, Place d'Armes.

4049 bénéficiaires d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (dont 1254 en 2019).

365 voitures supprimées de la circulation, soit **3,5 millions de km** en voiture évités et **1090 tonnes** de CO₂ économisées.

Mobilité

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Transports et déplacements

La Métropole poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, déclinés en 5 orientations, 15 objectifs stratégiques et 46 actions.

Les objectifs sont les suivants :

- **une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile**, afin d'augmenter la part modale des transports en communs ;
- **un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée**, pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile, et favoriser la présence des modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- **un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des personnes à mobilité réduite**, pour accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pieds, du vélo et la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- **une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture individuelle affirmé**, pour favoriser les formes de mobilités qui contribuent à diminuer les distances parcourues en voiture et à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile qui augmentent les taux de remplissage des véhicules ou l'usage des véhicules électriques ;
- **une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne**, pour agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volumes de populations accueillies et donc de déplacements.

QUELQUES DATES

✓ **23 mai**

Vote du schéma directeur des aménagements cyclables.

✓ **6 juin**

Début des travaux pour les installations de rechargement en gaz des autobus.

✓ **16 juin**

Conférence de presse présentant l'accélération de la Métropole pour une mobilité plus durable avec 136 bus propres d'ici 2020, soit 43% des véhicules.

✓ **19 juin**

Inauguration et ouverture de la Maison de la Mobilité.

✓ **Du 16 au 22 septembre**

Semaine Européenne de la Mobilité.

✓ **4 novembre**

Ouverture de l'agence commerciale à la gare routière de Toulon.

✓ **11 décembre**

Signature d'une convention fixant les modalités de coordination de la sécurité dans les transports en commun.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une offre de transport collectif globale toujours plus performante et concurrentielle à l'automobile

L'une des priorités de la Métropole est d'améliorer la réponse du réseau Mistral aux besoins quotidiens des habitants et des visiteurs.

Sur le pilotage de la délégation de service public terrestre et maritime de la petite Rade :

- optimisation des lignes 3, 40, 72, 87, U par une augmentation de fréquence, et passage de la ligne 101 en appel bus avec une desserte élargie au centre-ville de La Garde ;
- mise en service d'un système de billetterie dématérialisé par smartphone ;
- location de 17 véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) ;
- conception et réalisation d'une station d'avitaillement GNV sur le dépôt de Brégaillon en accompagnement de la transition énergétique ;
- élaboration des cahiers des charges des évolutions des systèmes complexes (billetterie et système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs) ;
- préparation au renouvellement du dispositif de desserte du réseau Mistral avec la rédaction d'un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.



Sur le pilotage de la délégation de service public maritime de la desserte des Îles d'Or :

- poursuite de l'enquête de satisfaction des usagers : plus de 66 000 avis en 2019 (+32% par rapport à 2018) et 91% de satisfaits (+2% par rapport à 2018) ;
- création d'un titre 25 voyages pour Port-Cros et Le Levant (-33% du tarif normal) ;
- poursuite du renforcement de la sécurité et de la sûreté à l'embarquement ;
- signature d'un avenant prolongeant de 12 mois la convention de délégation de service public (jusqu'au 31 décembre 2020) et augmentant la redevance versée par le délégataire ;
- préparation au renouvellement du dispositif de desserte maritime des Îles d'Or : concertation, finalisation d'un diagnostic complet, choix du mode de gestion et préparation de la procédure de consultation des entreprises.



Aide au transport apportée par TPM aux insulaires, résidents et saisonniers des îles de Port-Cros et du Levant depuis le Lavandou : 110 cartes établies et plus de 400 demandes de remboursement prises en compte pour un montant de 36 798 €.

Sur le pilotage de l'exploitation du téléphérique :

- mise en place d'une billetterie combinée avec le Mémorial du Débarquement de Provence avec 4,8% des ventes ;
- optimisation de l'amplitude horaire d'ouverture au public du téléphérique, avec une ouverture sans interruption méridienne tout au long de l'année ;
- mise en œuvre de l'autorisation préfectorale valant création d'une Zone d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF) sur le Faron, qui permet sous condition l'accueil du public sur le site en période incendie « risque très sévère » ; installation d'une sirène d'alerte couplée au PC sécurité de la ville de Toulon ;
- exercice d'évacuation en conditions réelles le 21 mars avec plus de 50 personnes ;
- réalisation d'un système d'ouverture des cabines en toiture, favorisant l'entrée d'air pour le confort thermique ;
- réalisation de travaux de maintenance et de grande inspection.



▶ Préparation de la future Enquête Ménages Déplacements

La Métropole TPM a décidé en mars 2019 de procéder au lancement de l'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA qui se déroulera à partir du dernier trimestre 2020. **Elle permettra de mettre à jour les données de 2008 sur les déplacements des habitants et de disposer des éléments d'appréciation.**

Les données permettront de contribuer à l'évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 de la Métropole ; de mesurer l'évolution des comportements de mobilité des résidents de la Métropole et de l'aire toulonnaise ; d'alimenter les politiques de planification dans lesquelles intervient la thématique mobilité ; de nourrir les projets d'infrastructures (ferroviaire, routier et autoroutier et de transports en commun) ; et plus largement d'enrichir les réflexions et démarches de planifications transversales ou sectorielles.

▶ Renforcement de l'intermodalité et développement des grandes infrastructures

Pour le renforcement de l'intermodalité et des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) :

- poursuite des études pré-opérationnelles pour la réalisation du PEM de la gare d'Hyères ;
- suivi de l'enquête publique des travaux de la phase 2 du PEM de la gare de La Seyne / Six-Fours du 21 janvier 2019 au 22 février 2019, où 25 personnes ont été reçues et se sont exprimées ;



- suivi des études du PEM de Sainte Musse avec l'enquête publique de la Halte ferroviaire qui s'est déroulée du 21 novembre au 23 décembre 2019, avec 2 réunions publiques et 29 avis exprimés ;
- études pour la localisation du PEM de l'est du SCoT Provence Méditerranée sur l'axe La Pauline / Carnoules avec l'enquête terrain ;
- réflexion autour du PEM de la gare de la Pauline ;
- suivi des études LN PCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) et de la concertation qui s'est déroulée du 12 juin au 18 octobre 2019, avec 2107 participations dont 1263 participants aux 22 réunions publiques organisées et 388 prises de parole enregistrées. 24% d'entre elles représentent le Var ;
- suivi des études du RER toulonnais avec l'ancrage de la station de Sainte-Musse ; des études de troisième voie dont la création d'une halte à l'Escaillon ; et des études de gare de retournement pour la mise en service d'une navette supplémentaire sur le périmètre de TPM élargi.



▶ Lancement de la Maison de la Mobilité TPM

Inaugurée en juin 2019, la Maison de la Mobilité TPM sensibilise et accompagne le grand public dans la pratique d'une mobilité durable. Lieu de services et d'activités, elle permet d'informer les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, de promouvoir l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle par des actions de sensibilisation, et de favoriser les échanges et transferts d'expériences : **missions de conseil et d'accompagnement des entreprises, associations, particuliers et partenaires des déplacements.**

- Ouverte du mardi au samedi, elle a accueilli en moyenne 70 personnes par jour.
- Organisatrice de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre, elle y a proposé, avec 56 partenaires, des animations ludiques axées sur la pratique du vélo et de la marche, sur plusieurs communes de la Métropole.
- Le conseil auprès des entreprises pour l'élaboration de leurs Plans de Mobilité Employeur a permis à plus de 30% des travailleurs du territoire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Enfin, le renforcement de la proximité aux usagers a permis de préparer 46 réunions publiques et de traiter 758 dossiers dont 94% ont été résolus.

▶ Accélération de la transition énergétique vers une mobilité durable

Le réseau de transports en commun de la Métropole est l'un des plus propres de France. D'ici 2020, TPM va renouveler son parc, avec les premières livraisons début 2020. L'âge moyen du parc passera de 9,25 à 6 ans, avec 136 bus propres (hybrides, électriques ou à gaz), soit 43% des véhicules du réseau :

- 12 bus électriques standards de 12 mètres commandés en juillet, pour un montant de 10 M€ ;
- 50 bus au gaz de 12 mètres commandés en décembre, pour un montant de 29 M€ (le BioGNV, c'est 50% de NOx et 95% de particules fines en moins par rapport à la norme Euro 6) ;
- 47 bus hybrides qui rejoignent les 27 actuellement en service : 26 bus articulés de 18 mètres et 21 bus standards de 12 mètres, pour un montant de 22 M€.

Pour le développement des grandes infrastructures de mobilité :

- participation à l'amélioration des conditions de circulation ;
- Déclaration d'Utilité Publique du projet d'élargissement de l'A57 à 2x3 voies avec une bande d'arrêt d'urgence réservée aux transports en commun : préparation des appels d'offres travaux, coordination technique avec les partenaires et mise en place d'une équipe d'agents de liaison sur le terrain au service des riverains ;
- finalisation des études pour l'amélioration de l'échangeur de Châteauvallon ;
- poursuite des travaux de l'échangeur d'Ollioules-Sanary sur l'A50 ;
- attente de l'enquête publique sur le projet de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

L'amélioration des conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) permet aujourd'hui de disposer de 100% du matériel roulant et naviguant accessible, et de 675 arrêts sur 2169 points d'arrêts du réseau Mistral accessibles (soit plus de 30%). 29 arrêts ont été mis en accessibilité dans le cadre du Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée.

► Finalisation du Plan de mobilité de la presqu'île de Giens

500 000 voyageurs utilisent chaque année les liaisons maritimes Tour Fondue - Porquerolles. En été, aux heures de pointe, 1300 véhicules par heure se dirigent vers la presqu'île de Giens.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères, une étude des déplacements a été engagée dès 2016, en partenariat entre la Métropole, la ville d'Hyères, le Département et les services de l'État.

Fin 2019, un plan de mobilité durable a été défini afin de rééquilibrer les déplacements au profit des modes doux et des transports en commun. Il prévoit notamment la mise en place d'une navette sur la route du sel et d'un transport en commun vers la Tour Fondue en période estivale, le déploiement du maillage cyclable, la création d'un service de location de vélos et l'amélioration de la communication sur les services proposés (budget de l'étude : 120 816 €).



► Des parcs de stationnement rénovés

La Métropole assure la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier.

Sur les parcs de stationnement payants de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages, gérés en régie directe par la Métropole, les principaux travaux de 2019 ont consisté en **un renforcement de la sécurisation** du parking avec remplacement de la vidéo surveillance.

Sur les 10 parkings du centre-ville de Toulon, confiés par délégation de service public à la société Q-PARK, les travaux concessifs ont été finalisés pour un total de plus de 21 M€. Plus de 6600 places de stationnement ont été entièrement rénovées, des box vélo sécurisés ont été créés, et une offre de vélo en libre-service a été mise en place avec 5 stations. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été rénovées et déployées sur l'ensemble des parcs (4 à Mayol, 2 dans chaque autre parc). L'accessibilité des parkings a été améliorée (ascenseurs place de la Liberté, place d'Armes, Porte d'Italie, Peiresc). Les parkings ont été entièrement sécurisés par la mise en place de portails en entrées et sorties et de contrôles d'accès piétons.

Enfin, **sur les 3 parkings du centre-ville d'Hyères, confiés par délégation de service public à la société INDIGO, la rénovation des parkings a été finalisée et des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été déployées.**

Le port de Porquerolles



€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 10,6 M€

Investissement : 11,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

76% d'augmentation du nombre de jours d'escale grande plaisance pour le port de Toulon - La Seyne / Brégaillon, notamment grâce à l'inauguration du chantier Monaco Marine.

4 nouveaux ports certifiés « Ports Propres » en 2019 : la Madrague de Giens, le Brusuc, Saint-Louis du Mourillon et le Lazaret.

QUELQUES DATES

✓ 16 mai

Inauguration du Monaco Marine (Port de Toulon - La Seyne / Brégaillon).

✓ 12 juillet

Inauguration des travaux d'optimisation du port du Brusuc.

✓ 10 août

8^{ème} édition de la fête traditionnelle de Notre-Dame de la Mer (La Madrague), avec près de 300 personnes, et une quarantaine de navires pour la bénédiction en mer des bateaux.

✓ 12 août

4^{ème} édition du « Levant fête la mer », fête conviviale qui depuis 2015 dynamise la vie portuaire et crée du lien entre les différents usagers du site.

Mobilité

Ports

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Autorité portuaire sur son territoire, la Métropole TPM est, depuis le 1^{er} janvier 2017, propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe :

Toulon - La Seyne / Brégaillon (cale de mise à l'eau gratuite de Toulon au Stade Nautique ; et les deux formes et la cale en centre-ville accueillant les méga yachts notamment), Saint-Elme et Le Lazaret (comprenant Tamaris et Le Manteau) à La Seyne-sur-Mer ; Porquerolles, la Tour Fondue, la Madrague de Giens, l'Ayguade du Levant à Hyères ; Le Brusuc à Six-Fours-les-Plages.

S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : l'une sur l'activité plaisance Toulon - La Seyne / Brégaillon (incluant le port de Saint-Mandrier-sur-Mer et le port Saint-Louis du Mourillon) ; l'autre sur l'activité commerce de Toulon - La Seyne / Brégaillon.

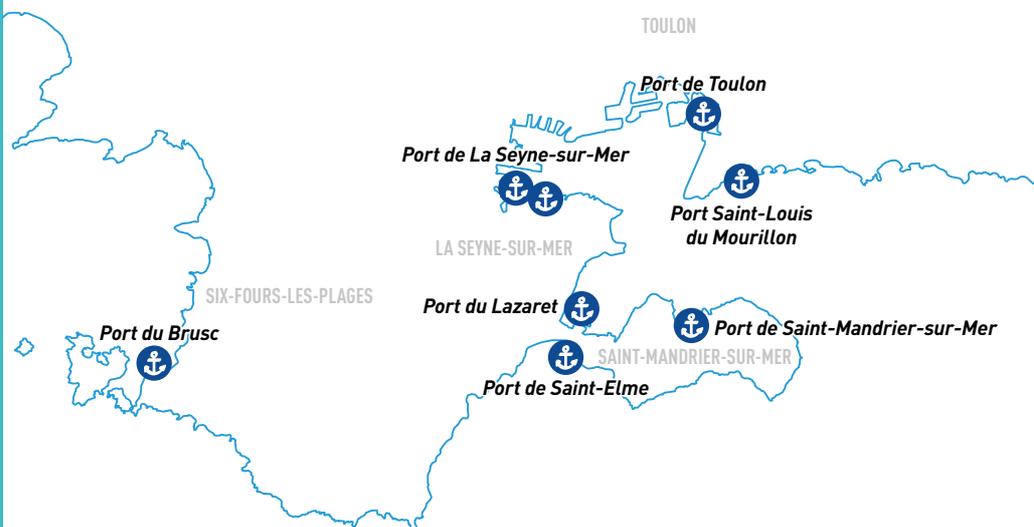
La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre naturellement les ports, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et représentent un poids économique et touristique significatif, tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Création d'un nouvel ouvrage de mise à l'eau pour la zone portuaire Grimaud

Après 7 mois de travaux, **le nouvel ouvrage mutualisé de mise à l'eau** de la zone portuaire Joseph Grimaud est opérationnel depuis mars 2019. Réalisé pour répondre aux besoins grandissants des entreprises de la zone, l'ouvrage est constitué du **quai principal d'une longueur de 60 mètres** et d'un tirant d'eau de 3 à 4,50 mètres. Le quai en palplanches est destiné à la mise à l'eau des bateaux. Sur sa poutre de couronnement sont positionnés 2 bollards de 10 tonnes. Le dispositif est complété par un ponton flottant sur pieux de 24m au droit du quai, et par un terre-plein de 2150m² à l'arrière pour accueillir une grue d'une charge de 200 tonnes.

Le ponton sur bracons est situé le long des enrochements existants et équipé de deux bornes à eau et à électricité. D'une longueur de 40 mètres, **il a vocation à accueillir 4 à 5 navires**. Deux passerelles permettront d'accéder aux bateaux en attente. Coût global de l'opération : 1,1 M€ HT.





► Démarches environnementales sur les différents sites

En tant qu'autorité portuaire, TPM s'est engagée depuis 2011 dans la démarche de **certification européenne « Ports Propres »** pour l'ensemble des ports relevant de sa compétence. Les ports de la Madrague de Giens, du Brusuc, de Saint-Louis du Mourillon et du Lazaret ont été certifiés en 2019.

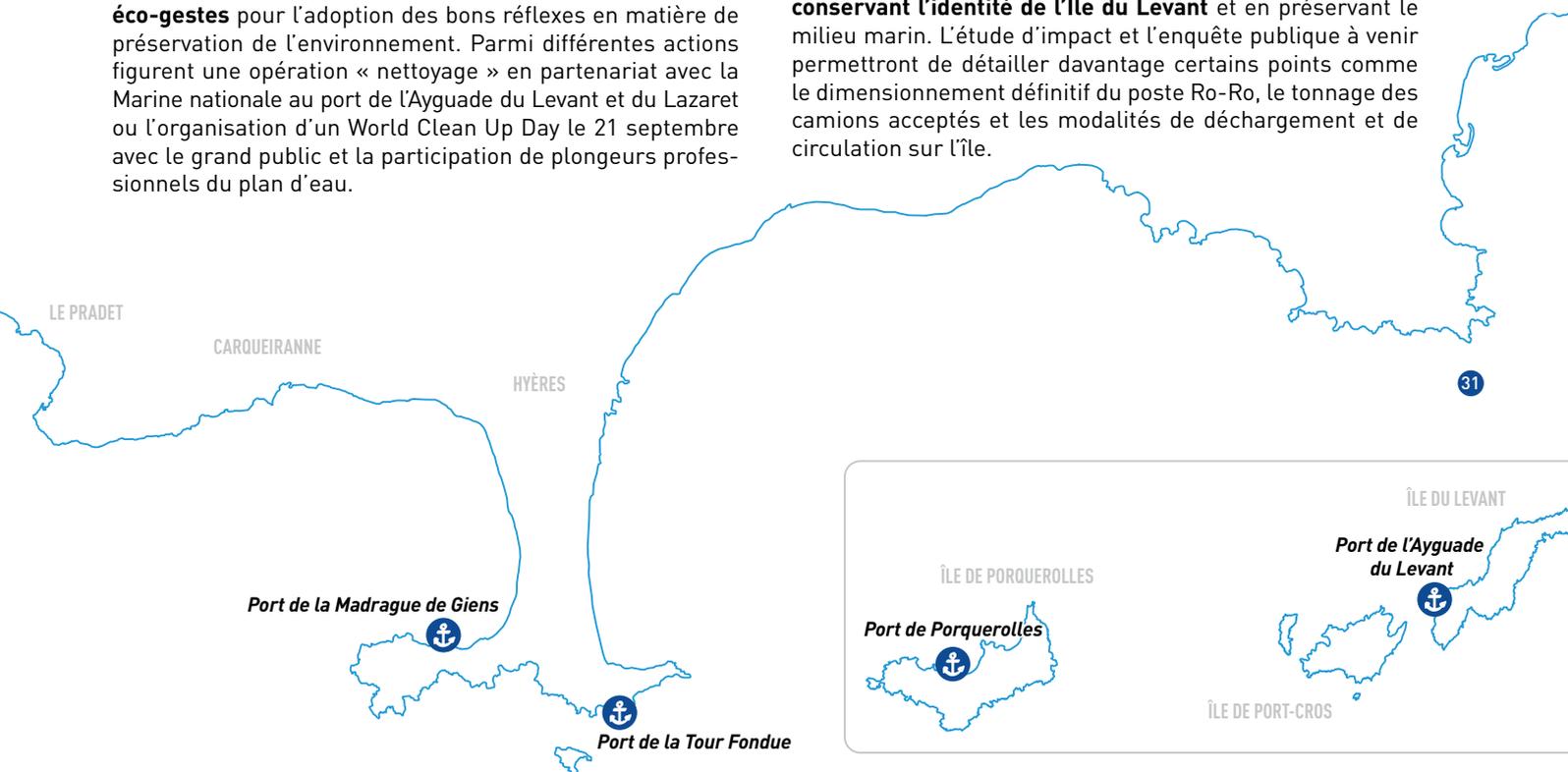
La Métropole a également adhéré à la **charte des ports de plaisance et de pêche** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les signataires de la charte participent à des orientations stratégiques pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche autour d'enjeux environnementaux, patrimoniaux et économiques.

Sur l'ensemble des ports, des opérations de sensibilisation ont été mises en place, avec notamment une **campagne éco-gestes** pour l'adoption des bons réflexes en matière de préservation de l'environnement. Parmi différentes actions figurent une opération « nettoyage » en partenariat avec la Marine nationale au port de l'Aiguade du Levant et du Lazaret ou l'organisation d'un World Clean Up Day le 21 septembre avec le grand public et la participation de plongeurs professionnels du plan d'eau.

► Bilan de la concertation préalable de mise en sécurité du port de l'Aiguade du Levant

Du 15 juillet au 15 septembre 2019, levantins, hyérois, habitants de la Métropole et grand public étaient **invités à donner leur avis sur le projet** de mise en sécurité du port de l'Aiguade du Levant. Ces avis, collectés sur des recueils, par mail ou encore lors de la réunion publique du 29 août, ont fait l'objet d'un premier rapport rédigé par le garant désigné par la Commission nationale du Débat Public à la demande de TPM. Ce bilan a fait l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité le 10 décembre par le Conseil Métropolitain.

La bonne participation des personnes intéressées a permis de souligner une convergence des points de vue sur la nécessité de **sécuriser le port et de réguler les mouillages sauvages au moyen d'une zone réglementée et surveillée, tout en conservant l'identité de l'Île du Levant** et en préservant le milieu marin. L'étude d'impact et l'enquête publique à venir permettront de détailler davantage certains points comme le dimensionnement définitif du poste Ro-Ro, le tonnage des camions acceptés et les modalités de déchargement et de circulation sur l'île.



▶ Électrification des quais sur le port de Toulon-La Seyne / Brégailhon



Le 25 février 2019, les présidents de la Métropole TPM, de la CCIV, et de Corsica Ferries ont décidé d'engager les études pour le **branchement à quai des navires** sur le site de Toulon - Côte d'Azur. Dès le mois de mars a été lancée la mission CCIV - Cap Ingelec - Corsica Ferries - Métropole TPM pour l'élaboration du schéma directeur d'électrification des navires à quai.

▶ Sûreté et sécurité sur les différents sites

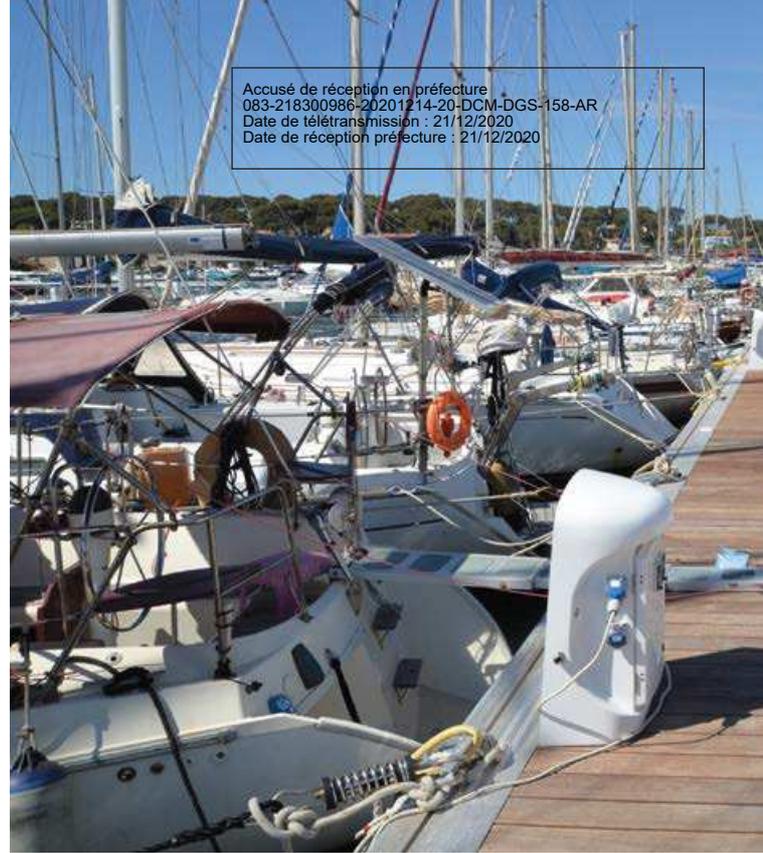
La Métropole assure la sûreté et la sécurité sur l'ensemble de ses sites.

La mise en place de la **vidéo-protection** s'est intensifiée, notamment à Bois Sacré et au quai d'armement (La Seyne-sur-Mer) mais également sur d'autres ports comme le Brusc (Six-Fours-les-Plages), la Madrague de Giens ou la Tour Fondue (Hyères).

L'année 2019 a été marquée par la révision quinquennale de l'**étude de dangers** du port de Toulon. Le « règlement particulier de police plaisance » a également été adopté cette année pour la rade de Toulon.

Enfin, la Métropole a procédé à l'expulsion des « sans droit ni titre » du quai d'armement, et une action similaire est prévue conjointement avec la DDTM du Fort de l'Éguillette au port du Lazaret.

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



Le port du Brusuc à Six-Fours-les-Plages



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

▶ Travaux d'optimisation du port du Brusuc

Une nouvelle étape a été franchie en 2019 dans la sécurisation du plan d'eau du bassin historique du port du Brusuc. Elle comprend trois grandes réalisations : le confortement du brise-lames, la construction de nouvelles pannes dans le bassin (longueur totale : 430 mètres) et le nouvel embarcadère pour les liaisons vers les Embiez (d'une longueur de 22 mètres).

Le port de Toulon





Urbanisme, habitat, solidarité

Compétente de plein droit en matière de planification, la Métropole assure l'élaboration, la poursuite et le suivi des documents de planification sur son périmètre (plan local d'urbanisme, règlement local de publicité, site patrimonial remarquable). La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le Code de l'Urbanisme (comme l'institution du droit de préemption urbain, ou l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable).

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communale et communautaire, et donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. Créée à la fin de l'année 2003, l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (audat.var) a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la Métropole est compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Métropole mène une politique de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le dispositif « Bien chez soi » et de production de logements sociaux dans les communes. TPM a engagé en 2019 trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les centres villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer. Un Programme d'Intérêt Général couvre également le reste du territoire.

La Métropole pilote les deux projets de renouvellement urbain à Toulon et à La Seyne-sur-Mer avec l'ANRU, les communes, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les collectivités locales.

La Métropole est compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole agit également pour la cohésion sociale et territoriale. Sur l'ensemble du territoire, TPM apporte son soutien à des actions en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole intervient plus spécifiquement sur les 13 quartiers prioritaires situés à Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde. Elle anime et pilote avec les partenaires et les communes concernées les dispositifs de développement urbain, de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale.

€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 1 M€

Investissement : 40 000 €

CHIFFRES CLÉS 2019

29 actes réalisés

pour les plans locaux d'urbanisme, règlements locaux de publicité, et sites patrimoniaux remarquables.

3 délibérations adoptées

pour la taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement majorée.

1700 autorisations d'urbanisme traitées.

66% d'espaces naturels, forestiers ou agricoles sur le territoire TPM, et

34% d'espaces urbains.

151 M€ d'engagements financiers de l'Établissement Public Foncier PACA pour les projets de la Métropole au 31 décembre 2019.

Urbanisme, habitat, solidarité

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Planification et aménagement

La planification territoriale de la Métropole s'articule autour de trois missions principales :

- l'élaboration et le suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité et Site Patrimonial remarquable) ;
- la contribution aux autorisations d'urbanisme sur les compétences métropolitaines (voirie, assainissement, espaces verts, déchets, défense extérieure contre l'incendie, eau potable...) ;
- la mise en place et le suivi de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

À travers ces missions, la Métropole participe activement et en lien étroit avec les communes à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire et développe l'ensemble des moyens de planification nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle développe et anime des partenariats publics et privés pour la mise en œuvre de projets urbains et participe également aux travaux d'élaboration des documents de planification supérieurs.

La Métropole est également compétente pour la « **définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain** ».

Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et de permettre le renouvellement urbain. Ces objectifs s'inscrivent dans les enjeux d'aménagement propres à la Métropole, tels qu'ils apparaissent notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, et qui conduisent à définir **une stratégie s'appuyant sur :**

- des grands projets urbains ;
- des projets urbains de centralité et de renouvellement urbain ;
- des projets d'aménagement de zones d'activités économiques ;
- des projets d'aménagement de quartiers.



QUELQUES DATES

✓ 5 mars

Lancement de l'étude de conception urbaine et paysagère pour l'opération « De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade ».

✓ 6 septembre

Approbation de révision n°1 du SCoT.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

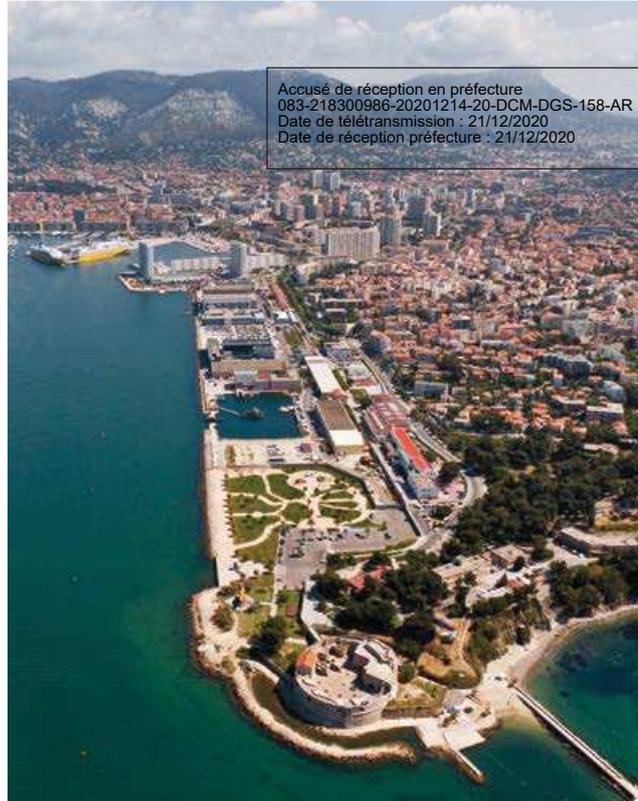
► L'approbation de la révision n°1 du SCoT Provence Méditerranée

Après 10 ans d'application et d'évaluation, le SCoT a fait l'objet d'une mise en révision approuvée le 6 septembre 2019. Il est opposable depuis le 4 décembre dernier. **Les grands axes de ce projet de territoire, couvrant 32 communes sont les suivants :**

- la préservation des espaces et milieux agricoles, naturels et humides, les continuités écologiques qui constituent le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise ;
- un développement maîtrisé, réduisant la consommation d'espace par deux, en utilisant le potentiel de renouvellement urbain ;
- l'affichage d'axes de définition d'une stratégie de développement métropolitain et économique ;
- des objectifs de production, de localisation et de mixité sociale en matière de logements ;
- la promotion d'une offre de transports performante et intermodale et des modes actifs ;
- des propositions pour apaiser la ville et ainsi améliorer le cadre et la qualité de vie ;
- des objectifs de diminution de la consommation énergétique, de production d'énergie renouvelable, de réduction des gaz à effet de serre et d'anticipation des conséquences du changement climatique en lien avec la vulnérabilité du territoire face aux risques ;
- l'adjonction d'un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer et identifiant pour la première fois à l'échelle du littoral, les espaces littoraux et marins à préserver, tout en développant un cadre commun pour la bonne cohabitation des usages.

Plus d'infos : www.scot-pm.com

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



► De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade

D'envergure exceptionnelle, le projet « de Mayol à Pipady » a pour objet **d'inventer le nouveau visage du quartier de 44 hectares situé autour du futur quai de croisières**, entre le stade Mayol et la plage de Pipady.

En mars, **une étude de conception urbaine et paysagère** portant sur ces 44 hectares sur terre et sur mer a été lancée à l'échelle internationale. Pas moins de 32 candidatures ont été réceptionnées et 3 équipes de renommée internationale ont été retenues. En parallèle, **un appel à projet** a été lancé en juillet, pour faire émerger les investisseurs et grands architectes capables de proposer des projets d'envergure et de réaliser les travaux sur 4 lots spécifiques, situés à l'intérieur du périmètre de l'étude globale :

- **Lot 1 : Toulon Port 3.0** : l'ancien site de la DCNS apparaît comme le nouveau pôle de centralité civil et portuaire, autour du futur quai de croisière propre et en liaison directe avec le centre historique et le quartier du Mourillon. Il bénéficie d'un front de mer exceptionnel donnant sur l'ensemble de la rade.
- **Lot 2 : Pipady, ancien môle des Torpilles** : ce « navire » en béton amarré en bout de jetée, espace privilégié à faire découvrir et redécouvrir au public, dispose d'un emplacement exceptionnel avec une vue à 360° sur la Rade.
- **Lot 3 : bâtiment de la DDTM** : trait d'union entre le centre-ville et le futur site n°1 intégrant le quai croisière, ce site occupe une position stratégique au cœur du périmètre général en reconversion.
- **Lot 4 : secteur SDISS/113** : façade de plus de 300 m face à la rade en liaison avec le quartier du Mourillon et des équipements publics tels que le stade Mayol, le stade nautique, le port...

38 offres de services ont été réceptionnées le 1^{er} octobre et sont en analyse, avec les résultats attendus pour 2020. Dès à présent, les habitants peuvent bénéficier de la première action de ce programme ambitieux : **la déconstruction d'une partie du mur d'enceinte de la DGA**. Achevée en décembre 2019, cette déconstruction offre une percée visuelle sur la Rade de Toulon. Les travaux ont démarré pour l'aménagement d'un jardin paysager et d'un parking.





Les anciennes Halles municipales de Toulon

© Laurent Perrier - Ville de Toulon

► Une politique de réserves foncières pour maîtriser les opérations d'aménagement



En 2019, la Métropole a poursuivi ses **investissements en matière d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA**, partenaire de la Métropole et de ses communes membres.

L'EPF, par son ingénierie et ses moyens financiers, s'attache à rendre les opérations d'aménagement ou de construction économiquement raisonnables. Ces acquisitions permettent au fil du temps de répondre aux besoins de la Métropole en matière de production de logements, de développement économique et d'équipements structurants.

Pour l'année 2019, on décompte 5,1 M€ d'acquisitions et 14 M€ de cessions pour la réalisation de 205 logements dont 137 sociaux.

En outre, plusieurs montages financiers opérationnels, procédures foncières, environnementales et d'urbanisme ont été conduits pour renouveler l'offre en foncier d'activités adaptée à la demande des entreprises (artisanat, accueil des petites et moyennes entreprises, silver économie...).

► Les opérations de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et Hyères

En partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD), aménageur, et les communes de Toulon et Hyères, la Métropole a financé la réalisation de vastes opérations de renouvellement urbain sur le périmètre des centres villes de Toulon et Hyères. Ces concessions d'aménagement d'une durée de 10 ans portent sur un périmètre large et comportent des **actions d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre ainsi que la réalisation d'aménagements urbains**. En 2019, 1,5 M€ ont été investis sur Toulon et 2,6 M€ sur Hyères. En 2020, le lancement d'une 3^{ème} concession est prévu sur le centre-ville de **La Seyne-sur-Mer** dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).



► La préparation d'un sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique »

Dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, TPM prépare la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine : « Nature en ville et changement climatique ». Le projet consiste à créer un itinéraire de marche et de randonnée qui s'appuie sur les grandes infrastructures vertes et bleues du territoire, mettant en réseau les parcs et jardins de la Métropole ainsi que ses grands espaces de nature, afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et au rôle de la nature en ville et pour s'adapter au changement climatique.



► Vers l'élaboration d'un PLU intercommunal et d'un RLP intercommunal

Pour faire naître **une culture commune de la planification** sur la Métropole et initier les réflexions qui pourront permettre l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et d'un règlement local de publicité intercommunal, deux **groupes de travail** ont été mis en place en 2019. Réunissant agents métropolitains et communaux, l'un rassemble les urbanistes (animé par l'audat.var), l'autre les référents publicité, environ tous les deux mois.



€ BUDGET 2019

Fonctionnement : 3,9 M€

Investissement : 11,1 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

Près d'**1,8 M€**

d'aide aux travaux versée aux
propriétaires privés de la Métropole.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

6 M€

mobilisés par la Métropole
pour les opérations en cours.

2,5 M€

engagés
pour la construction à venir

de **817** logements.

50 M€

de garantie d'emprunt

de la collectivité sur **40** opérations
(1345 logements).

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

946 200 €

pour le soutien à des actions
sur l'ensemble du territoire :

insertion et aide à l'emploi (741 200 €),
habitat cadre de vie (41 500 €), prévention
de la délinquance (163 500 €).

400 000 €

pour le soutien à des actions
dans les 13 quartiers prioritaires
de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères
et La Garde, dans le cadre du Contrat
de ville.

Urbanisme, habitat, solidarité

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Habitat et solidarité

En matière d'habitat, la Métropole pilote et anime la politique locale de l'habitat. Elle développe notamment les programmes d'amélioration durable de l'habitat privé, finance les programmes de logement sociaux et assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. TPM est également engagée dans trois projets de renouvellement urbain : deux projets d'intérêt régional pour les centres villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer et un projet d'intérêt national sur le quartier de Sainte-Musse à Toulon.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, la Métropole pilote et anime, avec les partenaires locaux, des dispositifs d'aide aux habitants les plus en difficulté comme le programme d'aide au permis de conduire ou la charte entreprises quartiers.

Dans le cadre du Contrat de ville, TPM finance des actions en faveur des habitants des 13 quartiers prioritaires de la Métropole sur trois grandes thématiques : l'insertion et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la sécurité. La politique de cohésion sociale métropolitaine est également déployée sur l'ensemble des 12 communes.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Les programmes de rénovation urbaine des centres anciens de Toulon et La Seyne-sur-Mer

2019 a été une année charnière pour les deux projets de rénovation urbaine des centres villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer. Après deux ans de diagnostics et d'études, **un ambitieux programme d'investissement a été validé**, pour un montant total de plus de 50 M€.

Réuni en novembre 2019, le comité de pilotage métropolitain s'est ainsi prononcé favorablement pour un projet urbain de 41 M€ pour le centre ancien de La Seyne-sur-Mer et de 11,5 M€ pour le secteur Est du centre ancien de Toulon. Le concours financier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) avait par ailleurs été confirmé en comité national d'engagement de juin 2019 à hauteur de 15 M€ pour La Seyne-sur-Mer. Pour le centre ancien de Toulon, le concours de l'ANRU devrait atteindre 3,5 M€.



QUELQUES DATES

✓ 8 avril

Obtention de la labellisation nationale pour l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant de la Métropole, qui réunit le CROUS, le Rectorat, l'Université et les grandes écoles. L'observatoire vise à mieux qualifier le besoin en logement étudiant afin d'apporter la réponse la plus appropriée en matière d'offre de logements.

✓ 16, 23 et 30 novembre

Le dispositif « Bien chez soi » a accueilli plus de 300 participants lors des 3 salons de la rénovation énergétique à Toulon, Six-Fours-les-Plages et La Crau.



Le salon de la rénovation énergétique

► Le dispositif « Bien chez soi » : une plateforme locale de la rénovation énergétique

La Métropole développe une politique ambitieuse d'amélioration des logements privés sur son territoire. Des logements privés confortables, économes en énergie et répondant aux besoins des ménages participent durablement au dynamisme économique et social du territoire.

Avec le dispositif « Bien chez soi » et ses conseillers techniques, TPM met à la disposition des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, **un service public gratuit d'accompagnement pour mener à bien leur projet de rénovation d'amélioration durable de l'habitat.**

Grâce à un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les organismes professionnels, **la Métropole a pu fédérer autour de ce dispositif des artisans et des entreprises locales.** Une cartographie dynamique, accessible depuis le site Internet de TPM, permet de géolocaliser ces artisans référencés, d'identifier leurs corps de métiers et de connaître leurs principales qualifications.

► L'aide au permis

Dans le cadre de ses actions en direction des jeunes, TPM anime le dispositif « Aide au Permis TPM ». **Celui-ci permet à des demandeurs d'emploi ou des jeunes suivis en missions locales, de bénéficier d'une aide au cofinancement de leur permis de conduire, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle.** Il est remis aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire un kit mobilité « bon conducteur » nécessaire à une conduite responsable (gilet, triangle, disque bleu de stationnement, A, carte Urgences-Santé), complété grâce au partenariat avec la Maison de la Sécurité Routière, d'éléments et de conseils en sécurité routière et éco-mobilité. Cette action a permis de créer un réseau partenarial de plus de 80 auto-écoles sur l'ensemble du territoire et une collaboration avec les acteurs institutionnels de l'emploi et de la jeunesse.

Depuis 2010, près de 1600 personnes ont été aidées pour un budget de plus de 700 000 € et un taux d'obtention du permis de 70%. En 2019, 100 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

► La clause d'insertion et les chantiers d'insertion

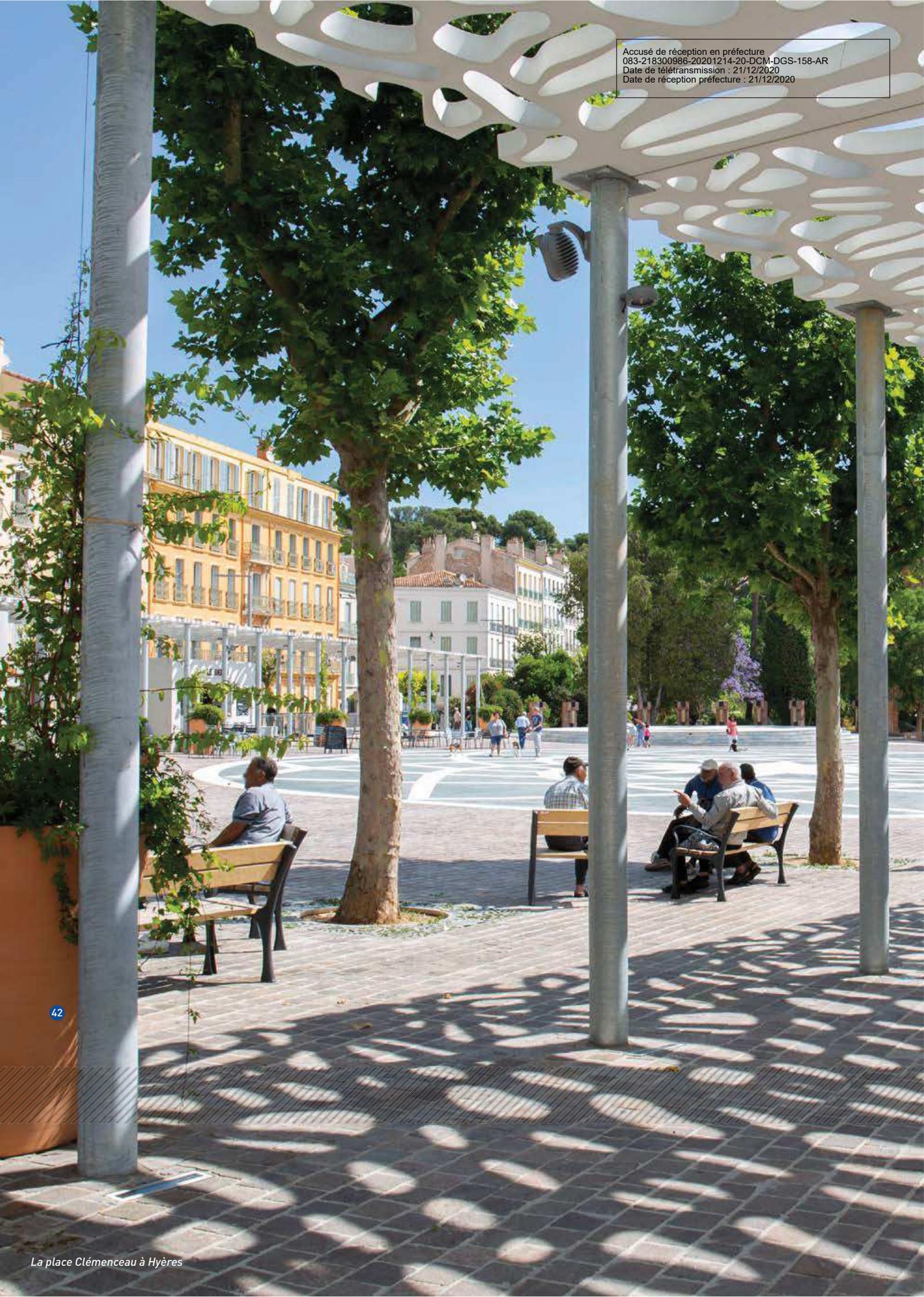
À travers la commande publique, la Métropole contribue à l'insertion sociale et professionnelle des habitants de TPM durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Elle utilise l'achat socialement responsable dans le cadre de ses travaux ou de l'entretien des sites dont elle a la gestion.

En 2019, 276 personnes ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de 12 marchés d'insertion. Ces marchés représentent un budget annuel de 603 600 €.

TPM a également mis en œuvre 16 opérations dans le cadre de marchés publics incluant la clause sociale en 2019. Ceux-ci ont permis l'embauche de 76 personnes pour 80 contrats de travail, soit 18 667 heures d'insertion réalisées en 2019.

Au total, plus de 350 personnes ont été embauchées en 2019 spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM incluant les clauses d'insertion, pour un volume global de près de 96 000 heures d'insertion travaillées.





Territoires et proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences **en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public** : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole a fait le choix d'une **organisation territorialisée** : une antenne métropolitaine a été mise en place sur le territoire de chacune des 12 communes membres. Rattachées à la Direction Générale des Service Techniques, les antennes sont chargées de la mise en œuvre de ces compétences, sur le territoire sur lequel elles se situent, en lien avec le maire pour prendre en compte les spécificités de la commune.

Dans le même temps, une direction de l'Action Territoriale a été créée afin de garantir la cohérence de l'action territoriale, faciliter le fonctionnement quotidien des antennes, assurer la coordination entre les antennes et les directions métiers du siège et mettre en place les outils et les procédures aptes à favoriser la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques.

Les services du siège de la Métropole apportent leur expertise et leur ingénierie au profit des territoires à travers la réalisation de grands projets d'aménagement d'espaces publics, établissent les schémas directeurs et favorisent la mutualisation de marchés métropolitains.

La Métropole intervient également tout au long du cycle de l'eau en particulier dans le cadre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». La production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sont ainsi assurés quotidiennement au service des habitants de la Métropole. Deux enjeux majeurs sont poursuivis par la Métropole à travers **la gestion de ces compétences** :

- assurer la production et la distribution d'une eau potable en qualité et quantité suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire ;
- et garantir l'innocuité des rejets des eaux usées domestiques et industrielles dans les milieux naturels en assurant préalablement leur dépollution pour préserver la qualité de l'environnement et la santé publique des habitants.

€ BUDGET 2019

VOIRIE

Fonctionnement : 17,9 M€

Investissement : 45,7 M€

ESPACES VERTS ET JARDINS

Fonctionnement : 16,9 M€

Investissement : 2,7 M€

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fonctionnement : 8,6 M€

Investissement : 2,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

1367 km
de voirie entretenus.

535 hectares
d'espaces verts entretenus.

66 331 points lumineux
sur le territoire.

QUELQUES DATES

✓ 30 mars

Inauguration de la place Clémenceau à Hyères.

✓ 29 juin

Inauguration de la promenade du front de mer à Hyères.

✓ Juillet

Achèvement des travaux de renouvellement des voiries et trottoirs entre les carrefours Bir Hakeim et Villevieille à Toulon.

✓ 14 septembre

Inauguration du parc du Béal à La Crau.

Territoires et proximité

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Voirie, espaces publics et espaces verts

La Métropole est compétente pour « la création, l'aménagement et l'entretien de voirie » ainsi que pour « la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».

Concernant la voirie, les antennes métropolitaines mettent en œuvre les opérations de travaux, de création et d'aménagement de la voirie. Elles bénéficient, selon l'ampleur et la nature des projets de l'ingénierie des services du siège et sont dotées d'une régie chargée de l'entretien et de la maintenance de la voirie.

En matière d'espaces verts, les objectifs des équipes au sein des antennes métropolitaines consistent à concevoir, réaliser, développer et promouvoir le patrimoine végétal et paysager. La préservation de l'environnement s'y affirme également dans la pratique quotidienne de l'entretien raisonné des espaces verts et arborés, qui incluent de nombreux parcs et jardins.

Concernant l'éclairage public, les missions consistent principalement à assurer le bon entretien du réseau d'éclairage public, vérifier la conformité des installations, mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et assurer le suivi des travaux d'extension du réseau. Selon les antennes, ces missions sont assurées soit par un prestataire, soit par des équipes en régie.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Requalification de la place Clémenceau à Hyères



L'opération a consisté à requalifier, sur plus de 2 hectares en hyper centre-ville, la place Clémenceau, le jardin Denis et les voiries adjacentes. Réalisé sur 14 mois, le programme de cette opération a compris :

- le traitement architectural des espaces publics avec la création d'ombrières ;
- la mise en lumière des espaces traités avec une refonte des éclairages publics et l'éclairage des ombrières ;
- la reprise totale des infrastructures de surface, avec notamment l'aménagement des voiries (Alphonse Denis, Général Mangin, Roux Signoret, Aristide Briand) et le réaménagement d'un parking de 80 places environ ;
- la création d'une fontaine sèche ;
- la création d'un bassin de rétention de 1300 m³ pour capter et réguler les eaux de ruissellement jusqu'alors délaissées qui inondaient le quartier Denis ;
- la création d'une super-dalle en confortement de l'ancienne dalle de surface du parking Clémenceau ;
- le traitement paysager avec la valorisation des jardins d'Orient et Denis, et le renforcement de la trame verte assurant un lien depuis le centre piétonnier.



► Des projets de voirie réalisés sur l'ensemble du territoire

• Hyères :

- Requalification de la place Clémenceau (12 M€)
- Aménagement du Front de Mer (5,8 M€)
- Réfection de l'avenue Decugis (400 000 €)
- Requalification du cours de Strasbourg (750 000 €)

• La Crau :

- Requalification de l'avenue de Limans (1,9 M€)
- Aménagement et requalification du chemin du Collet Long (1,2 M€)
- Requalification de l'avenue Jean Toucas (630 000 €)

• La Garde :

- Requalification du chemin du Pouverel (540 000 €)
- Aménagement du parc Elluin (1,4 M€)

• La Valette-du-Var :

- Pose de bornes anti-effraction sur l'avenue de l'Université (320 000 €)
- Réfection de l'avenue Pablo Picasso (350 000 €)

• La Seyne-sur-Mer :

- Réfection du boulevard du 4 septembre (250 000 €)
- Réfection de la rue Arago (120 000 €)
- Dévoiement du réseau de chaleur (800 000 €)
- Création d'une voie de circulation et de trottoirs le long du Redline (350 000 €)

• Le Pradet :

- Requalification de l'avenue Le Leap (1,4 M€)
- Création d'un giratoire et requalification du chemin de Carraire - PUP La Bayette (647 000 €)
- Aménagement des abords du pôle culturel (120 000 €)

• Le Revest-les-Eaux :

- Création du giratoire de Dardennes (78 000 €)

• Ollioules :

- Création de la voie nouvelle des côtes du plan (315 000 €)
- Élargissement de la rue Pagnol (125 000 €)

• Six-Fours-les-Plages :

- Réaménagement du parking Bouillibaye et abords (1 M€)
- Réhabilitation de la rue des pêcheurs (560 000 €)

- Élargissement du chemin de Jaumard (340 000 €)
- Réfection des avenues d'Ollioules, de La Seyne-sur-Mer et de Saint-Mandrier-sur-Mer (670 000 €)
- Élargissement du boulevard de Cabry (125 000 €)

• Toulon :

- Requalification de la Corniche Escartefigue (1 160 000 €)
- Réfection du trottoir nord du boulevard Cunéo (390 000 €)
- Création du pôle d'échange multimodal Duboin / Faron (400 000 €)
- Requalification des rues Duprat et Pastoureau (430 000 €)
- Requalification du chemin de la Barre et création d'un pluvial (650 000 €)
- Requalification des grands boulevards entre les carrefours Villevieille et Bir Hakeim (8,8 M€)
- Réalisation d'un parking provisoire Saint Roch sur le terrain de l'ancienne prison (400 000 €)
- Réalisation d'un parking de covoiturage Escaillon (400 000 €)

► Requalification des grands boulevards entre les carrefours Villevieille et Bir Hakeim à Toulon

Les travaux ont consisté à renouveler les revêtements des trottoirs et chaussées, l'éclairage public, l'ensemble de la signalisation lumineuse tricolore, le réseau de fibre optique, les signalisations horizontale et verticale, et à compléter les plantations d'arbres et la plate-bande.

Quelques chiffres significatifs :

- Renouvellement de voirie et trottoir : 1600 m entre les carrefours Bir Hakeim et Villevieille ; 2 voies de bus latérales représentant 9000 m² en enrobé rouge phonique ; 4 voies pour véhicules représentant 22 500 m² en enrobé clair phonique ; trottoirs et quais bus : 12 000 m² en dalles calcaire et 4000 m² en enrobés clairs.
- Éclairage public : 103 candélabres et 112 spots d'arbres.
- Signalisation lumineuse tricolore : 14 potences et 30 signaux.
- Signalisation horizontale : 230 plots lumineux aux passages piétons.

Les travaux, démarrés en juin 2018, se sont achevés en juillet 2019.

► Requalification de l'avenue Le Leap au Pradet

L'avenue Le Leap a été requalifiée entre le carrefour des combattants d'Indochine et le carrefour des Bastidons. L'aménagement a été réalisé dans l'emprise de 13 m de largeur moyenne sur environ 700 m, avec :

- une voie verte au sud, sous laquelle est posé un cadre de collecte des eaux pluviales ;
- une chaussée calibrée pour une vitesse apaisée de 50 km/h ;
- un accotement de largeur variable, au nord.

► Aménagement d'une promenade en front de mer à Hyères

D'une longueur d'1,8 km, la promenade du front de mer s'étire le long du boulevard de la Marine et relie le port d'Hyères et le village de l'Aiguade. Elle intègre les aménagements suivants :

- une forte identité littorale (revêtements de sol, platelages bois, mobilier, nombreuses plantations) ;
- une liaison avec l'extension de la piste cyclable et des piétonniers existants ;
- de nouveaux services (sanitaires, zone de repos et de détente) dans un esprit naturel et balnéaire ; une circulation automobile plus fluide avec la création d'un rond-point rue du Ceinturon, et plus sûre avec des tourne-à-gauche et des passages piétons avec îlots ;
- des modes de déplacement doux : conservation de la piste cyclable en parallèle du cheminement piétonnier créé, intégration des arrêts de bus, réaménagement des parkings (accès sécurisés, plus paysagers et mieux intégrés, 190 places créées) et apaisement de la circulation (réduction de la section de voirie).

L'aménagement réalisé présente plusieurs atouts :

- une végétation homogène conservée et confortée : dunes littorales préservées du piétinement par des ganivelles, grands pins protégés, plus de 300 arbres plantés et 11 350 m² végétalisés, soit l'équivalent de 43 courts de tennis ;
- une meilleure gestion des eaux de ruissellement : autrefois rejetées à la mer depuis la route et les parkings, elles sont dirigées vers une noue constituée d'espèces végétales filtrantes et dépolluantes par phyto-dégradation ;
- une anticipation du changement climatique et d'une élévation du niveau de la mer : la promenade est conçue pour résister aux phénomènes de houle et d'en atténuer les effets ;
- une prise en compte des phénomènes d'érosion et de submersion.

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

► Extension du parc du Béal à La Crau

Jusqu'à de 8500 m², le parc du Béal a bénéficié d'une extension de 10 500 m² pour atteindre près de 19 000 m². Entièrement conçu en interne, dans un esprit de développement durable, le parc offre 3500 m² d'espaces végétalisés comportant plus de 50 essences méditerranéennes peu consommatrices d'eau. Il intègre des dispositifs d'absorption d'eau et un arrosage multi-source dont un forage.

Les cheminements courbes sont ponctués d'activités ludiques et rafraîchissantes : jeux d'enfants, fontaine sèche, brumisateurs, îlots de repos, jardins pédagogiques, labyrinthe et terrain multisports.

Coût des travaux : 1 450 000 €



► Espaces verts : des pratiques à l'honneur

La Métropole est un territoire d'excellence en matière d'entretien des espaces verts et de façon plus générale de l'espace public, avec 11 communes labellisées « Villes et Villages Fleuris ». Les communes de La Crau, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer et Le Revest-les-Eaux sont récompensées par 2 fleurs, Toulon, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Ollioules, La Garde et Six-Fours-les-Plages par 3 fleurs, et Hyères par 4 fleurs. C'est ainsi l'ensemble du territoire métropolitain qui est mis à l'honneur.

Les équipes espaces verts appliquent et développent des pratiques responsables.

Avec le « zérophyto » qui se traduit par le bannissement des désherbants chimiques depuis 2017, des alternatives biologiques ou naturelles sont appliquées telles que le désherbage thermique, la tonte ou encore manuel. Des toiles hors sol biodégradables et des paillages sont régulièrement utilisés. La majorité des engrais et fertilisants utilisés sont également d'origine organique.

Par ailleurs, le choix des végétaux, la réduction des surfaces engazonnées et l'installation de l'arrosage localisé (goutte à goutte) contribuent aux économies d'eau, de même que la réduction de l'évaporation et le paillage des massifs (minéral, broyat de bois, écorces, ...).





Le parc Fernand Braudel à La Seyne-sur-Mer

► Des centres de production horticoles dynamiques

La Métropole dispose sur son territoire de 3 centres de production horticole, à La Valette-du-Var, Hyères et La Garde pour Toulon.

Le centre de production horticole de La Valette-du-Var comporte 1200 m² de serres chauffées et 700 m² d'ombrières, pour une production de 12 000 plants de fleurs annuelles et de 10 000 plants de fleurs bisannuelles.



Le centre de production d'Hyères, situé à la Riperte, s'étend sur 5 hectares comprenant des serres automatisées, des tunnels, des ombrières et une pépinière. La production annuelle est de 45 000 plantes à massifs, 8000 vivaces, 500 palmiers de 8 espèces différentes, 50 bigaradiers, 700 chrysanthèmes. Le centre détient le label « Fleur de France » depuis 2015 garantissant la provenance des fleurs et une certification horticole « plante bleue » depuis 2012.

Enfin, le centre de production horticole géré par l'antenne de Toulon est situé sur la commune de La Garde et s'étend sur 6 hectares. Il comprend des serres de multiplication, des serres de stockage de plants de fleurs et de suspensions florales, une ombrière, une orangerie et des terrains de culture. La production 2019 a été composée de 53 000 fleurs bisannuelles, 61 000 fleurs annuelles, 3700 cyclamens, 24 000 plantes, 130 balconnières, 570 vasques suspension été, 410 vasques suspension hiver et 3000 chrysanthèmes.

► Aménagements d'espaces verts

La Métropole a poursuivi en 2019 divers travaux et aménagements pour la qualité de ses espaces verts, notamment les suivants :

- **Hyères** : régénération de la Pinède de la Capte - requalification du square Rimbaud au Port.
- **Six-Fours-les-Plages** : requalification de l'avenue de la mer.
- **La Seyne-sur-Mer** : réaménagement du bassin paysager « Libellule » du Parc Braudel.
- **La Crau** : végétalisation de l'avenue de Limans.
- **La Valette-du-Var** : aménagement paysager de la place Jean Jaurès.
- **Ollioules** : parc de la Castellane CRS 59.
- **Le Pradet** : aménagement paysager du giratoire de la Bayette.
- **Toulon** : restauration paysagère du Jardin d'acclimatation - accessibilité PMR de la Tour Royale.

Le parc de la Castellane à Ollioules



€ BUDGET 2019

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Fonctionnement : 63,1 M€
Investissement : 3 M€

PROPRETÉ URBAINE

Fonctionnement : 26,3 M€
Investissement : 0,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

TONNAGE DÉCHETS COLLECTÉS

170 476 tonnes
d'ordures ménagères collectées.

14 732 tonnes
de papiers et cartons.

2397 tonnes
de plastique.

9175 tonnes
de verre.

MATÉRIEL ROULANT DÉDIÉ À LA COLLECTE EN RÉGIE

29 bennes à ordures ménagères.

2 tractopelles.

18 camions plateau.

5 camions grue.

PROPRETÉ URBAINE

Plus de **50** engins spécifiques
(balayeuses et laveuses)
utilisés quotidiennement.

QUELQUES DATES

✓ Octobre

Démarrage des travaux de mise aux normes environnementales de la déchèterie de La Garde.

✓ Décembre

Formation en interne dispensée aux agents des pôles de valorisation.

Territoires et proximité

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Collecte des déchets et propreté urbaine

La compétence « **collecte des déchets ménagers et assimilés** » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte à porte ainsi que la gestion des conteneurs collectifs et des pôles de valorisation (déchèteries). Avec la création des antennes de proximité, ce sont désormais les antennes métropolitaines qui mènent l'ensemble des missions de gestion locale. Elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement.

Concernant les opérations de collecte, elles gèrent les relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège, à travers la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes telles que la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri et des composteurs. Le siège assure la préparation et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes. Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA) ou encore l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie, qui se sont déroulées en 2019.



Le SITTOMAT - Usine de Valorisation Énergétique

Concernant la propreté urbaine, les antennes métropolitaines assurent l'ensemble des missions visant à garantir la propreté des espaces. Cela comprend le balayage et le lavage manuels ou mécanisés, le vidage des corbeilles de propreté à la disposition des administrés, le désherbage des accotements, chemins piétonniers, ... les prestations de collecte et nettoyage suite aux événements organisés (marchés, manifestations), les interventions ponctuelles (dépôts sauvages, nettoyage de squats, décapage...), la pose, l'entretien et la maintenance des équipements de propreté (corbeilles, totems distributeurs de sacs canins, canisites...), ou encore l'intervention sur les pollutions visuelles (affichage sauvage, tags). Ces prestations sont effectuées sur le territoire à la fois en régie et par des prestataires.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté



Pour la collecte des déchets ménagers, une politique de renouvellement du parc de véhicules est mise en œuvre depuis 2017. Pour 2019, la programmation a prévu le **renouvellement de 12 véhicules**, dont 3 bennes à ordures ménagères et 2 mini bennes à ordures ménagères.

De même, en matière de propreté urbaine, le renouvellement des engins (balayeuses et laveuses) s'est poursuivi pour maintenir le niveau de service.

► Un plan pour réduire les déchets

La Région Sud a adopté en 2019 le Plan Régional des Déchets, qui s'impose aux collectivités du territoire et préconise des mesures pour prévenir et réduire les déchets, favoriser le réemploi et renforcer le tri à la source.

Ces trois axes sont majeurs pour la Métropole qui prévoit des mesures intégrées au Plan Prévention ainsi que le développement des centres de réemploi et de réutilisation dans les déchèteries au fur et à mesure de leur rénovation.

Dans un objectif de maîtrise des coûts et d'amélioration de l'efficacité de la collecte, **la stratégie de collecte consiste à mettre en place des collectes multimatériaux, retravailler les rythmes de collecte et développer les points d'apport volontaire (PAV).**



► Le renouvellement des matériels de collecte

15 procédures de marchés publics ont été lancées en 2019 et 17 marchés ont été notifiés. Ces marchés sont destinés à couvrir la majorité des besoins « transversaux » en lien avec la collecte des ordures ménagères résiduelles. Il s'agit notamment d'achats spécifiques, de prestations relatives à l'entretien préventif et correctif, et de travaux de création d'ouvrage (abris conteneurs, colonnes enterrées et semi-enterrées). Plus particulièrement, un marché public de collecte des ordures ménagères et assimilées a été finalisé en 2019 pour La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier-sur-Mer, en vue **d'uniformiser progressivement le service** sur l'aire métropolitaine.



► Le démarrage des travaux de mise aux normes environnementales de la déchèterie de La Garde

Les travaux, débutés en octobre 2019, consistent en **la mise en place d'un décanteur déshuileur** conformément à la réglementation sur les installations classées, ainsi qu'en **une réfection de la chaussée** pour le confort des usagers. Le site a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la préfecture pour mise à jour du dossier initial, qui n'avait pas été modifié depuis son ouverture dans les années 1990. Montant des travaux de mise en conformité : 175 000 €.



49

► La formation des agents des pôles de valorisation

En décembre 2019, 50 agents des pôles de valorisation (régie et prestataires) ont suivi un module de formation de 6 jours assuré en interne. Le but est de former les agents au métier de responsable gestionnaire de pôles de valorisation, pour **améliorer les prestations proposées aux usagers**, harmoniser les consignes de tri, s'assurer de la tenue correcte des sites, corriger les éventuelles mauvaises habitudes et faire respecter le règlement intérieur de la Métropole.



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception en préfecture : 21/12/2020

BUDGET 2019

EAU POTABLE

Fonctionnement : 8,1 M€
Investissement : 5,8 M€

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 38,9 M€
Investissement : 13,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

EAU POTABLE

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **11** forages, puits et sources locaux en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes) permettent la désinfection des eaux souterraines et le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP.

24,9 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole. En complément, elle en achète 11,3 millions de m³ auprès de la SCP, de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIAE).

193 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume consommé ou vendu en gros de 30,5 millions de m³.

2097 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte 107 cuves de stockage pour une capacité totale de 177 625 m³ et 48 stations de reprise. Le taux de rendement du réseau métropolitain de l'ordre de 84% est proche du rendement objectif de 85% du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 14 km de renouvellement de réseaux.

2,13 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

50

ASSAINISSEMENT

181 000 abonnés en assainissement collectif, pour un volume collecté de plus de 30 millions de m³, produisant après traitement près de 11 000 tonnes de boues éliminées principalement par incinération.

3 principales stations : l'Almanarre à Hyères, Amphora à La Garde et AmphitriA à La Seyne-sur-Mer. Les usines de traitement ont un très bon niveau de performance et leurs rejets sont conformes à la réglementation.

1290 km de canalisations pour le réseau de collecte sur le territoire. Le niveau d'entretien est conséquent avec 293 km de curage annuel. Les diagnostics en vue de la détection d'anomalies sont réalisés à hauteur de 86 km pour les inspections vidéo et 21 km pour la fumigation. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 13 km de renouvellement de réseaux.

2,16 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

Plus de **8000** installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain. 428 contrôles ont été réalisés en 2019, dont 159 dans le cadre de ventes ayant conduit à 87 projets de réhabilitation.

QUELQUES DATES

✓ Janvier

Entrée en vigueur des nouveaux contrats de délégation de service public pour la station de l'Almanarre et pour les réseaux d'Hyères, pour une durée de 6 ans (délégataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone).

✓ Mai

Détermination du choix du mode de gestion pour le service eau potable de la commune d'Ollioules et lancement de la procédure pour la passation du futur contrat de délégation de service public.

✓ Novembre

Détermination du choix du mode de gestion pour le service de l'eau du périmètre Centre (Toulon, La Valette-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux) et lancement de la procédure pour la passation du futur contrat de délégation de service public.

Eau potable et assainissement des eaux usées

La mission de la Métropole **en matière d'eau potable** est d'assurer la production, le transfert et la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire tout en maîtrisant les coûts du service pour l'usager.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Garde et par le biais de délégations de service public sur les dix autres communes.

Les objectifs poursuivis consistent à définir une stratégie globale des achats d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau, à établir un programme pluriannuel d'investissement et de travaux, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs et garantir une qualité de service à l'usager homogène.

Concernant les ressources et la production, il s'agit en priorité de poursuivre les démarches de préservation des ressources en eaux locales et de mettre en œuvre le programme d'études et de travaux structurants. En ce qui concerne les réseaux et les ouvrages, des travaux de génie-civil nécessaires sont réalisés et les programmes de réduction des fuites sont poursuivis.

La mission de la Métropole **en matière d'assainissement** consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. **Son action s'organise en 4 secteurs :**

- La collecte et le transport des eaux usées vers les stations d'épuration.
- Le traitement des eaux usées.
- Le contrôle des rejets non domestiques : lutte contre la pollution chimique des rejets industriels.
- Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les objectifs poursuivis consistent à établir une stratégie de modernisation du réseau et d'amélioration de la performance des ouvrages de traitement, à mettre en œuvre une politique de réduction des eaux claires parasites, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs, et à garantir une qualité de service homogène à l'usager sur le territoire métropolitain, avec une convergence des tarifs.

Le service exploite en régie la collecte sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Garde, ainsi que la station de dépotage de Camp Laurent à La Seyne-sur-Mer. La gestion des réseaux de collecte sur les 9 autres communes, de l'émissaire de transport du Cap Sicié ainsi que toutes les stations d'épuration, est assurée en délégation de service public au moyen de plusieurs contrats.



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-Dup-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Sécurisation du barrage de Dardennes

Études, finalisation du dossier réglementaire et attribution du marché de travaux.

▶ Poursuite des démarches administratives visant à préserver les ressources locales pour la production d'eau potable

Finalisation du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la retenue de Dardennes sur la commune du Revest-les-Eaux, et du dossier DUP du forage de Fontqueballe sur la commune de La Garde.

▶ Actions sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable

- Nettoyage des réservoirs.
- Réhabilitation des deux adductions diamètre 800 mm reliant l'usine de Dardennes à la Galerie Saint Antoine Supérieur pour un total de 1300 ml.

▶ Mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement

L'opération consiste, depuis 2016, à installer en différents points du réseau des capteurs permettant de mesurer en continu le débit et la qualité de l'eau. Ces équipements permettent un suivi en continu du fonctionnement du système d'assainissement, contribuent à prévenir et identifier rapidement les dysfonctionnements, et apportent des données de suivi et d'évaluation des actions préventives ou correctives engagées.

▶ Renouvellement du contrat de délégation de service public pour la collecte des eaux usées sur le périmètre Toulon / Le Revest-les-Eaux

Lancement de la procédure de consultation et attribution du contrat à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour la période 2020-2025, le contrat historique de la ville de Toulon arrivant à son terme en décembre 2019.

▶ Principaux investissements pour l'assainissement

- Renouvellement des réseaux : 10 M€.
- Confortement de la falaise du Cap Sicié surplombant la station AmphitriA : 2 M€.
- Renouvellement du biodagène (filtration biologique) de la station AmphitriA : 1 M€.



Qualité de vie

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est particulièrement active pour favoriser la qualité de vie sur son territoire.

Cela passe par la culture, thématique majeure pour la Métropole, qui propose une offre particulièrement riche et diversifiée. Celle-ci repose sur 9 équipements qui maillent le territoire, mais également diverses animations, ainsi que de multiples actions pour faciliter l'accès à la culture, comme le dispositif « La culture vous transporte ».

Cela passe également par le sport, avec des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire, et des actions à destination de tous les publics et de tous les niveaux.

Cela passe enfin bien sûr par l'attention portée à un environnement exceptionnel. TPM intervient par des leviers nombreux et complémentaires, qui incluent la valorisation et la préservation de la biodiversité présente sur les différents sites naturels gérés par la Métropole, la mise en sécurité et la préservation du sentier du littoral, le suivi de la qualité des eaux pour gérer les épisodes de pollution aquatique, l'entretien de concessions de plages et des équipements balnéaires rattachés, ou encore la gestion de parcs et jardins remarquables.

BUDGET 2019

Fonctionnement : 34,9 M€

Investissement : 6 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

Près de **300 000**

personnes passent chaque année les portes des 9 équipements culturels de la Métropole TPM, qu'elles soient spectateurs, visiteurs, participants à des ateliers, auditeurs...

À noter : l'année 2019 a permis au Département du Var et à la Métropole de préparer le transfert de deux équipements qui relèveront de TPM à compter du 1^{er} janvier 2020 : l'Hôtel des Arts et le Palais des sports, situés à Toulon.

Qualité de vie

Culture

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Parce que la culture est bien plus que du spectacle, la Métropole TPM a choisi de lui donner une place de choix : **outil de cohésion sociale, levier de développement urbain, la culture contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à l'émergence de l'identité du territoire.**

TPM exerce la compétence « création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain ». À ce titre, la Métropole consacre un peu plus de 30 millions d'euros à **sa politique culturelle, qui se définit par 2 axes majeurs :**

D'une part, la gestion des grands équipements culturels rayonnants : Le Liberté - Scène Nationale de Toulon, Châteauvallon - Scène Nationale à Ollioules, l'Opéra TPM à Toulon, LE PÔLE - Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » au Revest-les-Eaux ; La villa Tamaris - Centre d'art à La Seyne-sur-Mer ; L'École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon ; le Conservatoire TPM ; la villa Noailles - Centre d'art d'intérêt national à Hyères ; et la Maison du Patrimoine TPM, Centre d'interprétation du patrimoine métropolitain à Ollioules.

D'autre part, les actions culturelles pour la mise en valeur de ces équipements métropolitains : valorisation d'un fonds d'œuvres d'art contemporain, communication spécifique sur l'offre culturelle du territoire... Grâce à l'action de ses médiateurs culturels, TPM s'attache à faciliter l'accès à la culture. Ainsi, le dispositif « La culture vous transporte » organisé et financé par TPM met à disposition de groupes d'au moins quinze personnes - scolaires, associations, comités d'entreprises, groupes d'amis... - des navettes gratuites, bus et bateaux, pour leur permettre de se rendre dans les établissements culturels du territoire.



QUELQUES DATES

✓ 28, 29 et 30 août

Succès pour le Liberté à la Plage qui transforme 3 soirées électropop en grand événement gratuit de fin d'été sur les plages de Toulon.

✓ Du 28 juin au 24 novembre

Exposition « Nouvelles Vagues » au Cercle naval, qui réunit 60 œuvres des collections Design du centre Pompidou.

✓ Du 19 novembre au 15 décembre

20 représentations de l'ultime spectacle de Zingaro, « Ex Anima », où le cheval est roi !

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM)

L'ESADTPM a accueilli **168 élèves** en cursus diplômant pour l'année 2018-2019. Elle a invité **44 personnalités** reconnues du monde de l'art, du design ou des sciences humaines pour enrichir l'offre pédagogique dans le cadre de workshops, d'ateliers de recherche et créations, de séminaires ou de conférences.

Des déplacements pédagogiques ont été organisés à Bruxelles et à Marseille dans le cadre du réseau Cinéma, et à Porquerolles en partenariat avec la Fondation Carmignac.

L'ESADTPM dispose de deux galeries à Toulon.

Des diplômés ont été distingués au niveau national et international par l'obtention de **prix prestigieux** tels que Zagros Arash Mehrkian lauréat Start Point Prize.

L'École propose aussi des **ateliers de pratiques amateurs et ateliers périscolaires.**

L'ESADTPM a été présente dans différents forums et salons étudiants en 2019.

► Le Conservatoire TPM

Le Conservatoire TPM en 2019, c'est **3356 élèves, 187 enseignants, et 87 agents non enseignants** (filières administrative, technique et culturelle). Le Conservatoire TPM a proposé **71 disciplines dont 29 pratiques collectives**, dans l'objectif de faciliter l'accès au dispositif d'éducation artistique et culturelle.



148 actions ont été menées (concerts professionnels, spectacles d'élèves, master classes/stages, conférences, etc.). Certaines ont également été développées en milieu scolaire (écoles élémentaires, collèges) et ont contribué à son rayonnement.

Plus de 14 000 spectateurs ont bénéficié de la saison culturelle 2019 du Conservatoire TPM, avec spectacles et concerts gratuits.

► LE PÔLE

Scène conventionnée d'intérêt national

L'année 2019 a produit **203 représentations** organisées en spectacles de rue, en salle de théâtre ou sous chapiteau. Les rencontres ont reçu **28 476 spectateurs et accueilli 14 662 élèves** de la crèche à l'université. **343 bus** ont été mis à disposition dans le cadre du dispositif « La culture vous transporte », et **5 spectacles en tournée** ont été proposés dans les établissements scolaires du Var.

Le Pôle JeunePublic a renouvelé en 2019 son conventionnement avec l'État, reçu le label Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire », et changé de nom pour devenir « LE PÔLE ».

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2019 : l'inauguration de La Saison Gatti et les 40 ans de la compagnie Orphéon ; la 9^{ème} édition du Festival de Zik Jeune Public ; la 4^{ème} édition du Festival de théâtre amateur en milieu scolaire ; l'inauguration du CAP (Chapiteau école pour Amateurs et Professionnels) ; le grand banquet de La Grande Aventure ; le festival Inextremiste dans les étoiles ; et la 5^{ème} édition du Festival Clowns not Dead.



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

► L'Opéra TPM

Établissement Public de Coopération Culturelle, l'Opéra TPM a accueilli **83 091 personnes** en 2019, ainsi que **11 012 spectateurs** sur les « décentralisés ». **149 représentations** ou événements se sont tenus en 2019, dont **131 intramuros**, mêlant notamment lyrique, concerts, ciné-concerts, danse, théâtre et one-woman show.

22 804 jeunes de moins de 26 ans ont été accueillis à l'Opéra TPM. De multiples dispositifs sont consacrés au jeune public, avec **19 représentations scolaires**, des visites pour scolaires, le projet « Danse à l'Opéra », des master classes organisées en lien avec le conservatoire TPM, ou encore le projet « l'école à l'Opéra ».



En matière d'enregistrement, l'année 2019 a débuté en beauté avec l'attribution du prestigieux **Prix de l'Académie Charles Cros** pour l'enregistrement DVD de la création française de Wonderful Town de Bernstein qui avait eu lieu sur la scène toulonnaise en 2018. Le CD du concert programmé pour les commémorations du centenaire de l'Armistice 1918 « Soir de Bataille » est sorti au printemps, et le spectacle Chollet « N°5 de Chollet » a été capté en décembre pour les chaînes de télévision C8 et Comédie +.



Design Parade Hyères 2019

► La villa Noailles, centre d'art d'intérêt national

Cette année encore, la villa Noailles a offert une proposition riche et audacieuse avec **l'installation du centre Georges Pompidou à Toulon** grâce au partenariat conclu avec TPM. La villa Noailles a atteint des records de fréquentation en 2019, particulièrement à Toulon avec le festival Design Parade qui a accueilli un nombre exceptionnel de **45 576 visiteurs** en 5 mois dans le lieu emblématique de l'Évêché.

Grâce à la signature d'une convention entre l'Association villa Noailles, le Centre Pompidou et la Métropole TPM, une exceptionnelle exposition annuelle des collections nationales de design à Toulon a pu être présentée au public.

La villa Romaine et le Château St Pierre à Hyères, nouveau centre patrimonial de conservation et de documentation, sont à disposition de l'association villa Noailles pour des ateliers de recherche et de prototypage pour la mode et le design et viennent renforcer le soutien aux artistes.

Le soutien aux artistes de la Métropole aux côtés de l'association villa Noailles se retrouve dans le partenariat qui a permis **l'ouverture de l'école Camondo Méditerranée à Toulon**.

Enfin, la villa Noailles a rejoint **le projet « Passeurs de culture »** pour permettre à des élèves en milieu scolaire de découvrir l'architecture.



► Le Liberté, scène nationale de Toulon

Le Liberté a accueilli **135 000 spectateurs** en 2019 et proposé **354 manifestations**, soit 93% de fréquentation sur le spectacle vivant.

Autour du spectacle vivant, la programmation pluridisciplinaire (danse, théâtre, musiques, humour, ciné-concert, théâtre musical, lecture, cirque, jeune public) est résolument tournée vers la Méditerranée.



De beaux événements ont marqué l'année :

- 55 000 personnes ont assisté aux 3 concerts de l'été de Martin Solveig, Lost Frequencies et Eddy de Pretto.
- Le Liberté et Châteauvallon se sont associés pour accueillir sur les plages du Mourillon le Théâtre Équestre Zingaro avec son dernier spectacle « Ex Anima ».
- La cinquième édition du Liberté Ville a réuni 6260 spectateurs.
- Pour la première Biennale des Arts numériques, Le Liberté parallèle a réuni fin janvier 1000 personnes autour d'ateliers, expositions, table-ronde et concertThéma.
- Enfin, 87 événements (conférences, cinéma, rencontres, expositions, Nuit Liberté...) ont été proposés autour de 5 Thémas : « Le corps, j'adore », « Saïgon », « Féminin Masculin », « Lâchez les chevaux ! » et « Un jeu d'enfant ».

▶ Châteauvallon, scène nationale Centre national de création et de diffusion culturelles

Châteauvallon a proposé **56 spectacles pour 109 représentations et 43 580 spectateurs**.

La programmation spectacle vivant est pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, cirque, cinéma, conférence). Elle est répartie sur 3 salles (théâtre couvert de 405 places, amphithéâtre extérieur de 1167 places et Baou de 90 places) et l'ensemble du site de plein air.

566 artistes et techniciens ont été accueillis en 2019. **8 créations** aidées à la production ont eu lieu, dont 5 pour des compagnies de la région Sud. Les artistes ont été accueillis en résidence pour un total de 218 jours.

14 400 personnes ont participé aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de TPM (ateliers, résidences, ...). Les actions en lien avec l'Éducation Nationale se sont poursuivies autour de l'Option Art-Danse et du Service Éducatif.

L'année a compté plusieurs temps forts : le Festival d'été : Nocturnes et Crépuscules (près de 14 000 personnes sur le festival) ; la création et la tournée du spectacle « Vivre sa vie », mis en scène par Charles Berling (47 représentations et plus de 7000 spectateurs à travers la France) ; la co-organisation de l'accueil du théâtre équestre Zingaro avec Le Liberté pour son dernier spectacle « Ex Anima » (plus de 25 000 spectateurs).

Enfin, le site s'est vu attribuer par l'État **le label « Architecture contemporaine remarquable »** en mars 2019.

▶ La villa Tamaris, centre d'art

Située à La Seyne-sur-Mer, la villa Tamaris est un centre d'art consacré à l'exposition de l'art contemporain. **20 200 visiteurs** ont été accueillis dans le cadre des **7 expositions proposées** en 2019 : Gilles Aillaud ; Joan Rabascall ; Trajectoires, exposition collective (P. Simonet, N. Morcillo, O. Millagou, M. Chéné, JB. Warluzel, R. Rondet, G. Salvia) ; Dominique Figarella ; Wild on the beach sur une idée d'Olivier Millagou ; Alun Williams ; et les collections permanentes villa Tamaris/villa Noailles/Frac Marseille.

La villa Tamaris propose aussi un accompagnement en milieu scolaire, de l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à l'enseignement supérieur au travers d'ateliers pédagogiques en partenariat avec l'École des Beaux-Arts, avec **2500 enfants visiteurs scolaires** en 2019. Des workshops et ateliers de recherche se sont tenus en lien entre les écoles d'art de Marseille, Nice et Toulon.

Enfin la villa Tamaris a mené **plusieurs projets en partenariat** avec les autres structures culturelles de la Métropole, notamment la Biennale internationale du Cirque en lien avec LE PÔLE.



▶ Une politique patrimoniale dynamique

La politique patrimoniale métropolitaine offre aux habitants et visiteurs les moyens de découvrir et de s'appropriier le patrimoine culturel, paysager, naturel, maritime et scientifique du territoire.

La Métropole a créé et préparé l'ouverture d'un nouveau musée, « Maison du Patrimoine - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain », avec une inauguration en février 2020. Le lieu propose un véritable parcours muséographique, ludique, didactique, virtuel pour mettre en valeur le patrimoine de la Métropole. Des cartes interactives thématiques géolocalisées sur les différents patrimoines sont en cours de réalisation pour permettre au public d'accéder, depuis le site Internet de la Métropole, à une découverte du territoire avec circuits géolocalisés.



La Maison du Patrimoine à Ollioules

BUDGET 2019

Fonctionnement : 7,2 M€

Investissement : 1,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

NOMBRE D'USAGERS PAR AN

Complexe Léo Lagrange à Toulon

220 000

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

180 000

Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

70 000

Vélodrome TPM à Hyères

50 000

À noter : l'année 2019 a permis au Département du Var et à la Métropole de préparer le transfert de deux équipements qui relèveront de TPM à compter du 1^{er} janvier 2020 : l'Hôtel des Arts et le Palais des sports, situés à Toulon.

QUELQUES DATES

✓ 27 avril

4^{ème} édition du TPM 7U.

✓ 1^{er} mai

1^{ère} édition du Grand Prix Hippique de la Métropole.

✓ 4 mai

Étape promotionnelle Mondial Féminin de Football France 2019.

✓ Juin

2^{ème} édition du Grand Prix de France de Formule 1.

✓ Juillet

Tour de France à la Voile.

Qualité de vie

Sports

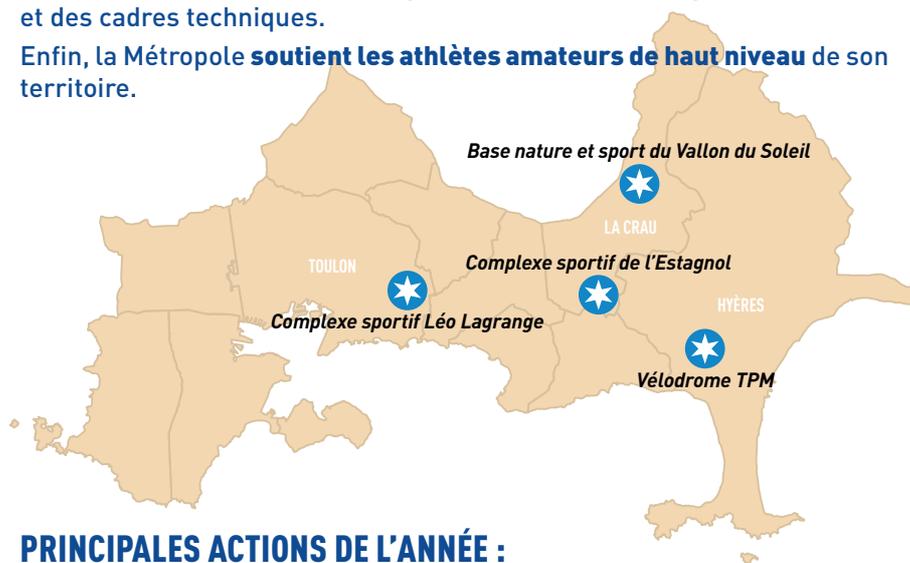
Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

La Métropole TPM entretient et gère 4 équipements sportifs métropolitains (le complexe sportif Léo Lagrange, la base nature et sport du Vallon du Soleil, le complexe sportif de l'Estagnol et le Vélodrome) au sein desquels, elle développe et soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé tels que les programmes nationaux « savoir nager » ou « savoir rouler ».

Ces équipements métropolitains sont ouverts à tous : sportifs de haut niveau, clubs locaux et régionaux, associations sportives, étudiants, scolaires de l'école primaire au lycée, accueils de loisirs, particuliers.

La Métropole développe également une politique de soutien aux clubs et associations sportives en cofinçant la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques.

Enfin, la Métropole soutient les athlètes amateurs de haut niveau de son territoire.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Dispositif « Savoir rouler » au Vélodrome d'Hyères

La Métropole TPM a lancé sur son territoire le programme national « Savoir rouler à vélo », destiné aux enfants de 6 à 11 ans, qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Le programme propose une formation de 10 heures en 3 étapes, encadrées par des professionnels.

1- **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo.

2- **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

3- **Savoir rouler à vélo** : circuler en autonomie sur la voie publique.

D'avril à juillet 2019, l'opération s'est adressée, dans un premier temps, aux associations de quartier, aux écoles primaires et aux centres de loisirs de la commune d'Hyères. 310 enfants ont ainsi pu bénéficier de cette formation.

Préparation du transfert du Palais des sports

La Métropole TPM, dans le cadre des transferts de compétences du Département, gère depuis le 1^{er} janvier 2020 le Palais des sports de Toulon.

Cet établissement sportif recevant du public (ERP de type XL), classé en 1^{ère} catégorie, peut recevoir jusqu'à 4988 personnes. Il dispose d'une salle omnisport de 4000 m² accueillant des compétitions de niveau national ou européen comme le basket, le handball, le volley-ball, le tennis, les arts martiaux, le badminton, la gymnastique, la boxe, le trampoline, etc., et de salles d'entraînement pour la pratique de la gymnastique, de l'escalade, de la musculation et du cardio-training, de la danse et des arts martiaux.

Tout au long de l'année, cet équipement accueille des établissements scolaires, la Marine nationale, des clubs et associations sportives affiliées à une fédération sportive délégataire et agréées par le ministère de la Jeunesse et la Marine nationale.



► Dispositif Natation Azur - Vallon du Soleil

Face à l'augmentation du nombre de noyades accidentelles en France entre 2015 et 2018, notamment chez les moins de 6 ans, la Métropole s'est fortement engagée dans le **plan national « aisance aquatique »**. Ce dispositif ambitieux permet la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favorise l'apprentissage de la natation et **réduit ainsi les risques de noyade**.

Durant l'été 2019, le complexe du Vallon du Soleil a organisé un parcours pédagogique pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés d'un parent. Les séances sont évolutives et s'appuient sur les vidéos pédagogiques du ministère des Sports. Le champion olympique Alain Bernard, parrain national de cette opération, a animé lui-même une séance au Vallon du Soleil en juillet.

► Pôle France Jeune Ultramarin au Vélodrome

Installé au Vélodrome d'Hyères, le Pôle France Jeune Ultramarin a été inauguré en septembre 2019.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, le Pôle constitue **le centre de préparation à la haute performance des athlètes** filles et garçons en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024 et Los Angeles 2028. Le partenariat avec le lycée Costebelle et le lycée Jean Aicard à Hyères permet un suivi scolaire de qualité, adapté aux contraintes des sportifs de haut niveau.

Cette initiative vient conforter **la labellisation de TPM obtenue en 2018 : « Terre d'excellence cycliste »**.



► TPM rejoint la communauté « Terre de Jeux 2024 »



En 2024, la France organisera le plus grand événement sportif de la planète, les Jeux Olympiques et Paralympiques. La Métropole TPM participe à cet événement exceptionnel grâce à l'obtention en décembre 2019 du label « Terre de Jeux 2024 ».

La Métropole est engagée désormais dans cette aventure avec **l'ambition de « mettre plus de sport dans le quotidien des habitants »**. Elle développe, dès aujourd'hui et jusqu'en 2024, des actions qui permettent de promouvoir un sport durable, responsable et accessible à tous, de développer la pratique sportive auprès des habitants et de contribuer à faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux.

Cette labellisation démontre une fois de plus la mobilisation du territoire métropolitain autour du sport et sa reconnaissance au niveau national.



BUDGET 2019

Fonctionnement : 4,3 M€

Investissement : 7,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2019

49 bons de commandes pour des opérations de **travaux du sentier du littoral**, et **24** commandes pour des **études de maîtrise d'œuvre**, sur 6 des 7 communes concernées.

750 analyses microbiologiques réalisées pour le suivi de la qualité des eaux, essentiellement dans le cadre de la sécurité sanitaire de la baignade et de la surveillance des zones aquacoles.

97% des **67** sites de baignades référencés et contrôlés sur le territoire sont **classés en excellente qualité**.

20 380 visiteurs accueillis sur l'année aux Salins d'Hyères.

50 nichoirs à mésanges fabriqués et posés dans les massifs forestiers, en complément des **300** pièges à phéromones, pour favoriser les moyens de lutte alternatifs aux insecticides contre la chenille processionnaire du Pin et protéger la biodiversité.

8 bornes anti-moustiques installées au marais des Estagnets.

60

QUELQUES DATES

✓ 2 juillet

Signature de la convention avec l'État relative à la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création et déport du sentier du littoral.

✓ Animation des Salins d'Hyères : **Mai**, Fête de la Nature

Septembre, Journées Européennes du Patrimoine.

Qualité de vie

Environnement

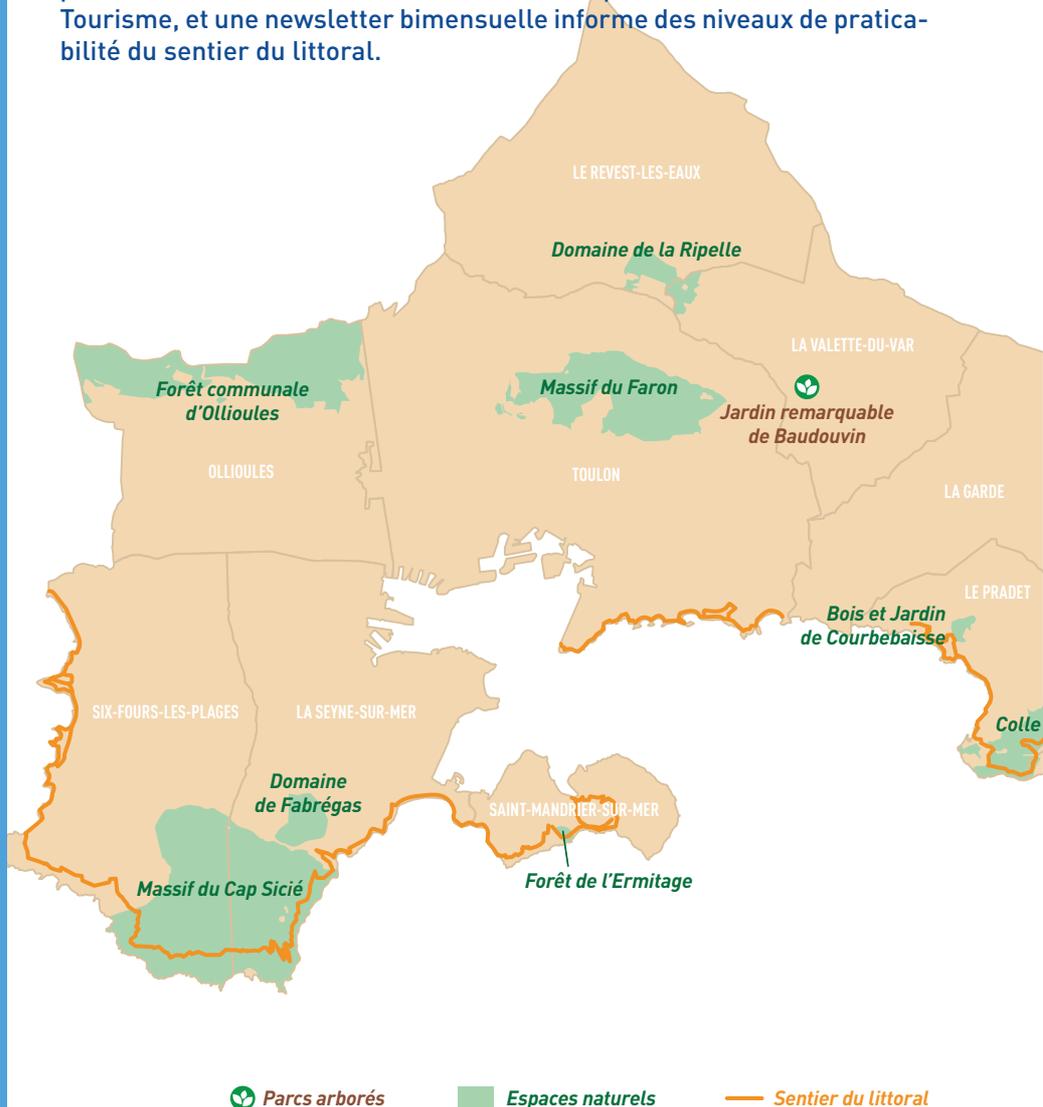
Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

En matière de biodiversité, la Métropole agit pour la conservation des habitats naturels et des espèces, en tant que gestionnaire de nombreux sites naturels à enjeux de biodiversité très élevée.

TPM est ainsi engagée dans la démarche Natura 2000 en tant que structure opératrice pour rédiger les Documents d'Objectifs de ces sites, et a été désignée structure animatrice de cette démarche pour 4 sites de son territoire. Elle mène de nombreuses actions de gestion pour conserver les espèces patrimoniales : suivi des espèces (Cistude, Aigle de Bonelli, poissons et reptiles...), création de sites favorables aux espèces (nichoirs et îlots pour oiseaux, gîtes à chauve-souris...), lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...



Pour assurer la sécurité et la préservation du sentier du littoral, TPM assure par convention avec l'État la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création, de déport et de réhabilitation du cheminement ainsi que la gestion du balisage et de la signalétique. TPM engage chaque année plus d'1 M€ sur les 47 km de sentier, en études et travaux pour assurer la continuité de cheminement et préserver les espaces et milieux naturels environnants. Les travaux sont menés dans un souci d'intégration paysagère et de préservation des milieux par la réalisation d'inventaires faune/flore en milieu marin et terrestre. En complément, des éco-gardes littoraux arpentent le sentier du littoral 6 jours sur 7 pour surveiller, informer, réparer, nettoyer et sensibiliser. Le guide du « Sentier du littoral - les plus belles balades du bord de mer » est disponible dans les Offices de Tourisme, et une newsletter bimensuelle informe des niveaux de praticabilité du sentier du littoral.



Pour le suivi de la qualité des eaux des sites de baignade, TPM accompagne les communes littorales de son territoire en leur mettant à disposition des outils d'aide à la décision : des prestations d'analyses rapides de la qualité des eaux de baignade permettent en quelques heures de décider de la fermeture ou de la réouverture de sites de baignade. Cette réactivité offre la meilleure sécurité sanitaire tout en optimisant l'accès à la baignade. Ce fonctionnement a été étendu aux zones aquacoles ainsi qu'à l'analyse des pollutions physico-chimiques à la suite de pollutions accidentelles sur le bassin versant de la Métropole.

La Métropole gère trois « jardins remarquables » : Baudouvin à La Valette-du-Var, Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères. Ce label, attribué par le ministère de la Culture, distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Qu'ils soient d'inspiration provençale, plantés d'essences rares ou exotiques, façonnés en terrasses ou de plain-pied, ils permettent au plus grand nombre de retrouver la nature en ville.



Enfin, au titre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », **TPM assure les opérations pour la gestion du profil des concessions de plage** (rechargement en sable, gestion des banquettes de posidonies), l'entretien des équipements balnéaires (douches, tapis PMR, corbeilles de plage) et le nettoyage de plage manuel ou mécanique.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Réhabilitation du tronçon de sentier du littoral entre les pointes du Carabinier et du Cros à Six-Fours-les-Plages

En 2019, les travaux de requalification du sentier du littoral de la commune de Six-Fours-les-Plages se sont poursuivis, **ce tronçon étant fortement dégradé** par les assauts de la mer.

Des murets de soutènement en pierre ont été réalisés pour sécuriser et conforter l'assiette du sentier, et un pavage en pierre y a été associé pour améliorer le confort de cheminement. En complément, l'amélioration de certains ouvrages de franchissement et la canalisation des eaux de ruissellement seront nécessaires pour pérenniser cet itinéraire.

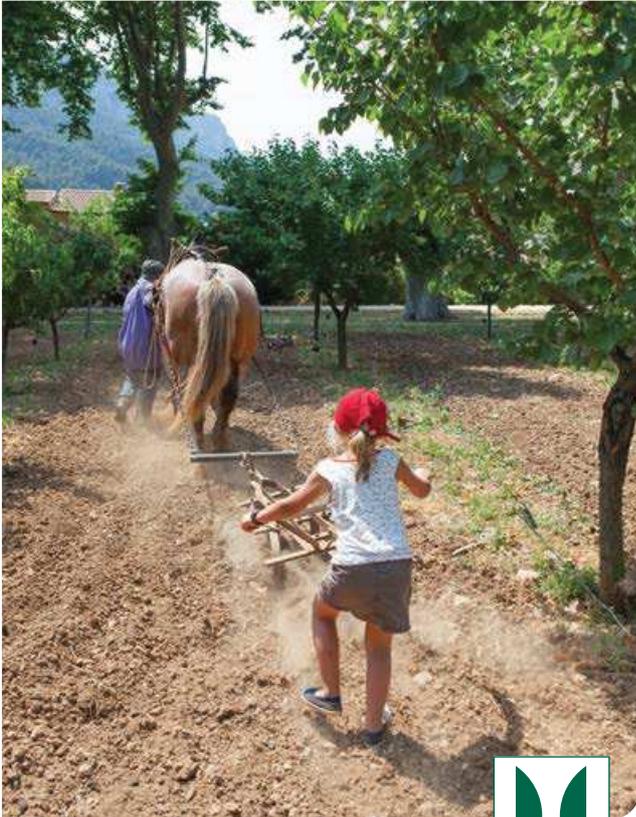
Montant des travaux effectués en 2019 : 123 437 € TTC.

▶ Travaux de mise aux normes « Accessibilité Handicaps » de l'Espace Nature et de la levée de Saint-Nicolas (Salins d'Hyères)

Les travaux réalisés comprennent la réfection des pistes, la mise en place de platelage d'accès au centre d'accueil, la création d'un observatoire ornithologique et une dotation de matériel adapté aux visites guidées.

Un diagnostic des installations ouvertes au public (parcours des visites guidées) et du classement ERP des bâtiments concernés a également été réalisé pour assurer la sécurité des visiteurs.





► Le renouvellement du label « Jardin remarquable » pour Baudouvin

En septembre 2019 a eu lieu la visite du jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, afin de procéder au renouvellement de son label « Jardin remarquable » prévu en 2020, pour une durée de 5 ans.

Un festival y a été organisé, avec 6 concerts rassemblant près de 5000 personnes.

Sept événements s'y sont également tenus : Week-end du chêne liège, Week-end des arts et de la Provence, Pâques, Halloween, les Médiévales au jardin, les Rendez-vous au jardin, la Journée du patrimoine et les Rendez-vous d'automne.

Des animations se sont aussi déroulées toute l'année pour les plus jeunes (atelier Baz'Art et animation petit débrouillard).

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

► Le projet SALSA : les Salins d'Hyères nursérie pour l'ichtyofaune

Le programme SALSA (étude et restauration des SALins d'Hyères en tant que Socio-écosystème l'Agunaire) est porté par le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Posidonie, en partenariat avec TPM, le Conservatoire du littoral, les pêcheurs de Giens et des Salins, l'Institut Méditerranéen d'Océanologie et l'UMR TELEMME.

Le programme, débuté au printemps 2017 sur les sites des Vieux Salins et Salin des Pesquiers, a continué à se déployer tout au long de l'année 2019, avec une restitution de l'ensemble des travaux prévue en février 2020.

Les travaux ont consisté à évaluer, via des pêches, l'abondance et la richesse spécifique des juvéniles de poissons. Les résultats montrent que la qualité du peuplement de poissons des salins est intéressante mais directement liée à la qualité des échanges avec la mer, donc fluctuante entre les saisons et les stations étudiées. **Les travaux ont permis d'avancer sur la connaissance des peuplements de juvéniles de poissons, la cartographie d'herbiers qui leur sont favorables, et l'analyse historique du rôle du site pour les pêcheries.**

► Ré-ensablement de la plage Mar-Vivo les Sablettes à La Seyne-sur-Mer

Lors de l'enquête publique de 2018 pour le renouvellement de la concession de plage des Sablettes / Mar-Vivo, les usagers ont exprimé leur regret de voir disparaître la plage de Mar-Vivo du fait d'importants phénomènes d'érosion. **La Métropole a entendu cet appel et engagé une réflexion à l'échelle de la baie pour limiter l'érosion sur le long terme.** Dans l'attente, il a été décidé de ré-ensabler la zone, avec du sable de carrière lavé, de granulométrie et de couleur adaptées, et d'utiliser en millefeuilles les banquettes de posidonies de la plage.

Ainsi, en juin 2019, environ 1700 m³ de sable ont été mis en place, de nuit, pendant une dizaine de jours, pour rétablir le profil de la plage.

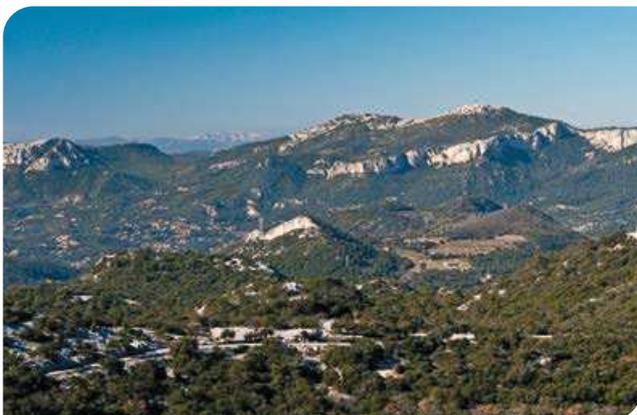




► Relance de l'animation des sites Natura 2000 des « Monts Toulonnais » dans le cadre d'un appel à projet de la Région (fonds européens FEADER)

Animatrice des sites Natura 2000 « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » (Zone de Conservation Spéciale au titre de la Directive européenne dite « Habitats Faune Flore ») et « Falaises du Mont Caume » (Zone de Protection Spéciale, au titre de la Directive dite « Oiseaux ») depuis 2013, **TPM a souhaité poursuivre ses actions de conservation de ces sites naturels remarquables.** Elle a candidaté auprès du Comité de Pilotage de ces sites qui s'est tenu le 22 octobre 2019, et passé **une convention avec la Région et l'État pour financer cette mission.**

La Métropole a ainsi obtenu le financement d'un poste à temps complet pour l'animation de ces sites : mise en œuvre des actions de gestion, accompagnement des porteurs de projet, réalisation des suivis scientifiques, de la communication, du suivi administratif et financier et de la gouvernance du site en concertation avec l'ensemble des acteurs.





Transition écologique et protection de l'environnement

La transition écologique et la protection de l'environnement sont au cœur des actions de la Métropole. Elles se déploient en particulier sur 3 champs :

- D'abord, celui de **l'énergie** : propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, TPM est l'autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure le contrôle des contrats de concession, rend les avis sur permis pour les raccordements en énergie, développe les infrastructures de recharge des véhicules électriques, et dispose d'un réseau de thalassothermie.
- En matière **d'écologie urbaine**, la Métropole intervient pour améliorer le cadre de vie en agissant sur les impacts environnementaux en ville. Sont ainsi traitées les problématiques relatives au bruit, à la qualité de l'air, à la transition énergétique, à la qualité des eaux.
- Enfin, la Métropole est mobilisée pour la **prévention des risques**. Cette thématique est essentielle, le territoire de la Métropole étant sujet à risque notamment en matière d'inondations. La prévention des risques concerne également la sécurisation des massifs, ainsi que le risque d'érosion et de submersion du littoral.

Il s'agit donc de compétences stratégiques et déterminantes pour le devenir du territoire. À ce titre, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », créée et attribuée aux intercommunalités en 2018, permet de lier la lutte contre les inondations avec la prise en compte des milieux aquatiques.

Énergie

CHIFFRES CLÉS 2019

GESTION DES AVIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

1600 dossiers traités depuis 2018,

et **près de 3,9 M€** d'extensions de réseau de distribution chiffrés par ENEDIS, principalement financés par la perception de la taxe d'aménagement et parfois par la mise en place de Projet Urbain Partenarial (PUP).

GESTION DU CONTRAT DE CONCESSION SYMIELEC VAR

45 dossiers d'enfouissements recensés pour un volume financier global estimé à **plus de 8 M€**

27 sont en cours de réalisation (études ou travaux) et **7** sont terminés.

DÉPLOIEMENT IRVE

Projet de déploiement de **164** bornes de recharge électriques doubles (328 points de recharges).

QUELQUES DATES

✓ 25 février

Décision conjointe de la Métropole, la CCIV et Corsica Ferries de raccorder les navires à quai dans le port de Toulon.

✓ 27 juin

Signature du contrat avec ENEDIS regroupant et harmonisant les trois précédents contrats de concessions des villes d'Hyères, La Garde et Toulon arrivés à échéance.

Depuis 2018, la Métropole est autorité concédante pour la distribution d'énergie. Propriétaire des réseaux de distribution d'énergie (câbles électriques et tuyaux de gaz), elle contrôle l'exécution des contrats de concessions ENEDIS (pour les villes de Toulon, Hyères et La Garde) ainsi que pour les 9 autres communes adhérentes au syndicat SYMIELEC VAR.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), TPM gère aussi, outre les contrats de concession ENEDIS, GRDF et SYMIELEC VAR, les avis dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le raccordement électrique et au gaz.

TPM est compétente en matière de réseaux de chaleur et de froid urbain, avec un réseau de thalassothermie situé à La Seyne-sur-Mer qui fait l'objet d'une délégation de service public.

Enfin, la Métropole est compétente pour les infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE).

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ Harmonisation des compétences déléguées au SYMIELEC VAR

Les compétences dévolues au SYMIELEC VAR ont été harmonisées pour les 9 communes concernées : Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et La Valette-du-Var.

Les compétences 2 et 4 sur les enfouissements de réseaux ont été conservées par le SYMIELEC VAR :

- **2** : dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- **4** : dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie.



Les compétences 1, 3, 5, 6, 8 (sauf commune de Saint-Mandrier-sur-Mer) ont été reprises en régie par la Métropole :

- **1** : équipement de réseau d'éclairage public.
- **3** : économies d'énergie.
- **5** : desserte du service public local de communications électroniques.
- **6** : gaz.
- **8** : maintenance éclairage public.

Enfin, la compétence **7** : IRVE, réseau de prise de charge électrique, a été étendue aux 12 communes afin de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.

► Déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)



Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole, **le déploiement de 164 bornes de recharges électriques doubles** a été lancé, soit plus de 300 points.

Le SYMIELEC VAR, à qui la Métropole a transféré la compétence, assure l'intégralité des travaux d'études et d'installations jusqu'à l'exploitation via son réseau MOUV ELEC VAR, déjà déployé dans le Var et les départements limitrophes.

Le déploiement a démarré fin 2019, avec un objectif de 100 bornes en exploitation fin 2020 et d'un achèvement du déploiement fin 2021.

► La thalassothérapie

Le réseau de thalassothérapie de La Seyne-sur-Mer a été confié en délégation de service public à la société DALKIA fin 2018 pour une durée de 20 ans. **Les objectifs sont d'étendre le réseau existant, d'augmenter la puissance produite et de faire évoluer les consommations avec de nouveaux clients.**



L'année 2019 s'est traduite notamment par le lancement des études et le démarrage des travaux d'extensions du réseau, ainsi que le lancement de la procédure de classement du réseau.

► Électrification des navires à quai

En février 2019, les présidents de Corsica Ferries, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) et de la Métropole ont annoncé lors d'une conférence de presse commune leur décision de raccorder les navires au réseau de distribution électrique sur le port de Toulon Côte d'Azur. **L'objectif est une diminution de plus de 80% de la pollution sur plus de 1200 escales, ainsi qu'être capable d'accueillir aussi les navires de croisière.** Les études ont immédiatement démarré, ainsi que les négociations pour adapter la norme internationale sur des bateaux à l'installation complexe et fonctionnant sur des tensions et fréquences différentes.

Trois potences fixes alimenteront les quais et un équipement mobile permettra l'alimentation des navires de croisière sur le quai Fournel. La puissance totale sera de 12 MW.

Le démarrage des premiers travaux (réseau ENEDIS) est prévu dès février 2020.



► Démarche partenariale « Îles d'Hyères durables »

La Métropole TPM, la ville d'Hyères, le Parc national de Port-Cros et ENEDIS se sont engagés en 2019 dans une démarche commune pour renforcer le développement durable des îles d'Or : Porquerolles, Port-Cros et le Levant.

Cette démarche a pour objectifs de réaliser un diagnostic énergétique des îles, d'identifier les zones dont les consommations énergétiques sont excessives, d'accroître l'efficacité des programmes d'actions, et de développer et planifier la production d'électricité renouvelable.

Le label « In progress » a été attribué en 2019 dans le cadre de la démarche SMILO [démarche couplée avec la démarche Îles d'Hyères durables] où la thématique « énergie » a notamment été évaluée.



Écologie urbaine

CHIFFRES CLÉS 2019

91 actions prévues par le nouveau Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021). Il réunit 15 communes, 9 maîtres d'ouvrage, avec un **budget prévisionnel total de 80 M€ HT** sur une durée de 2 ans.

124 268 MWh d'électricité et **33 990 MWh** de chaleur, produits par l'Unité de Valorisation Énergétique à Toulon.

QUELQUES DATES

✓ **13 février**

Lancement par TPM d'une démarche pour la création d'une zone à faibles émissions (ZFE). Le 1^{er} juillet, la Métropole a été retenue à l'appel à projet lancé par l'ADEME pour accompagner ce projet.

✓ **Mars**

Lancement de la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) par la DREAL, pour une approbation prévue fin 2020.

✓ **28 mars**

Validation du projet et du programme d'actions du Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères par la Commission Supérieure des Sites du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

✓ **13 septembre**

Validation du bilan du Contrat de baie de la rade de Toulon n°2.

✓ **17 octobre**

Obtention du label « In progress » et des labels sectoriels « Biodiversité » et « Paysages » sur l'île de Porquerolles dans le cadre de la démarche SMILo.

✓ **10 décembre**

Adoption du nouveau Contrat métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) par le Conseil Métropolitain (arrêté le 8 novembre 2019 par les acteurs du Comité de baie).

✓ **10 décembre**

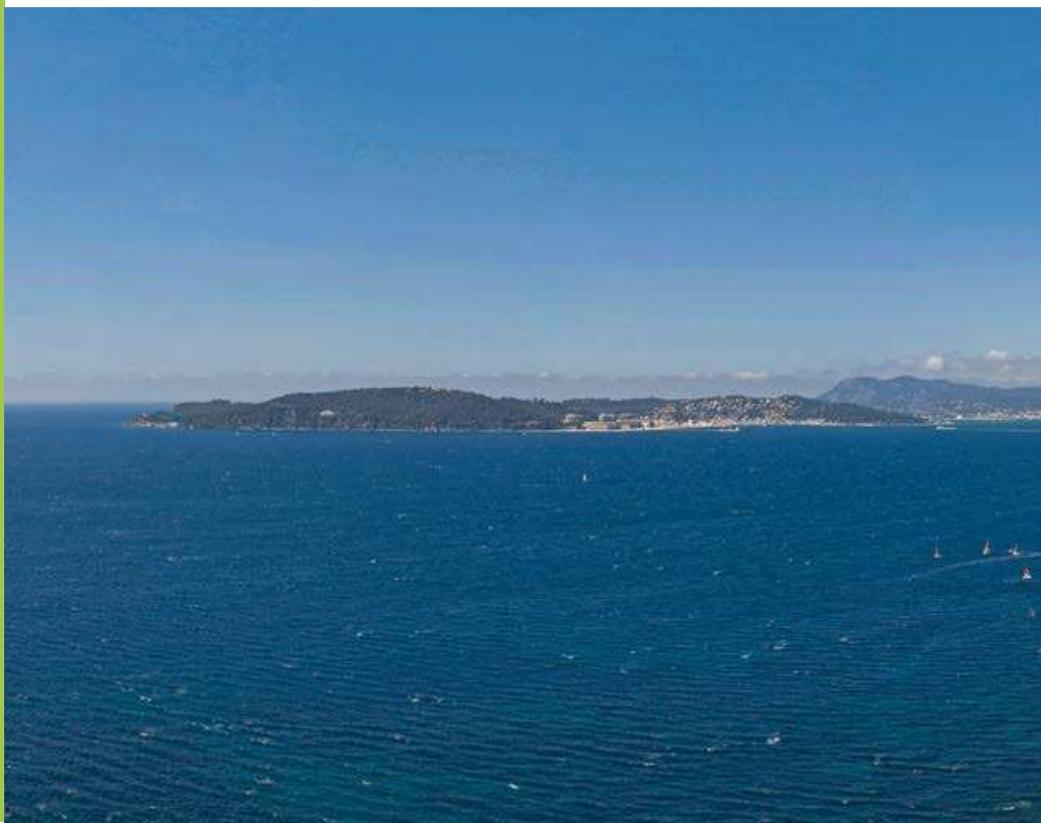
Délibération lançant la création d'ombrières photovoltaïques sur deux parkings métropolitains au Pradet et à La Seyne-sur-Mer.

L'**écologie urbaine** consiste à traiter l'ensemble des problématiques environnementales qui concernent le milieu urbain ou périurbain, pour contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La **transition énergétique** désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique et de diminuer son impact environnemental. La Métropole agit en faveur de la transition énergétique par un ensemble de leviers : actions de maîtrise de la demande d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de développement de réseaux énergétiques (concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, réseaux de chaleur ou de froid urbains, création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables). La stratégie de transition énergétique de la Métropole s'appuie sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la démarche de labellisation Cit'ergie pour inscrire le territoire dans une démarche d'amélioration continue ainsi que le rapport de développement durable élaboré chaque année pour présenter le bilan des actions conduites.

Pour le traitement des déchets, TPM est membre du SITTOMAT (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Il dispose d'une Usine de Valorisation Énergétique (UVE), située à Toulon, qui transforme les ordures ménagères en vapeur d'eau et en électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour les réseaux de chaleur (quartier de La Beaucaire à Toulon et Berthe à La Seyne-sur-Mer), tandis que l'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF et utilisée pour alimenter l'UVE et le bâtiment du SITTOMAT.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, TPM élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et conduit des actions dans le cadre de ses compétences, en particulier en matière de mobilité. Ce plan tend à prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et à protéger la santé des populations.



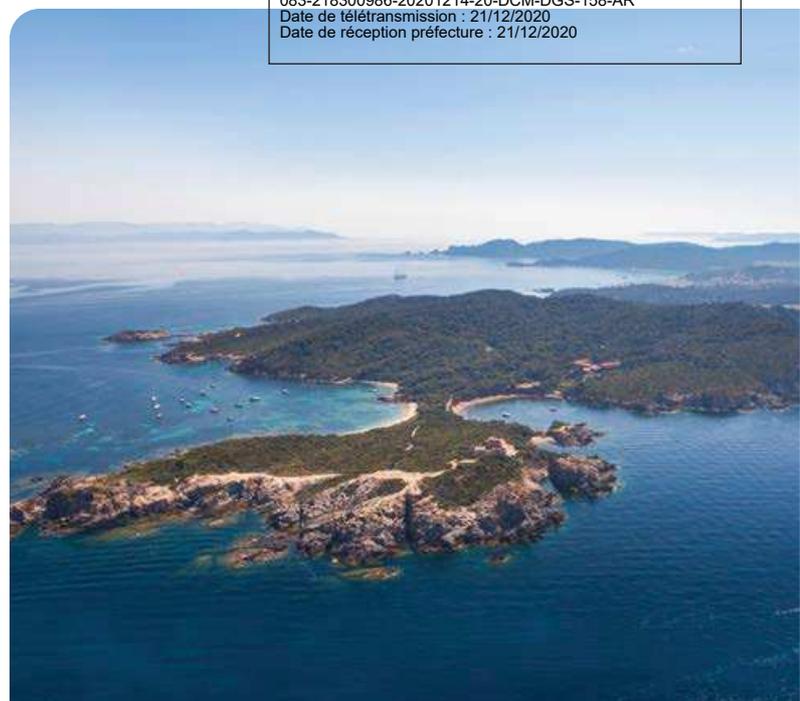
L'amélioration de la qualité de l'air s'appuie notamment sur l'élaboration en cours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). En 2019, la Métropole s'est engagée dans la préparation d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE).

Dès sa création, TPM a souhaité agir pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques - devenue un enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale - en développant des démarches de **contrats de baie**. Ces dispositifs opérationnels permettent une gestion concertée et intégrée de la zone côtière, en associant les acteurs de la terre et de la mer. Un programme d'actions cohérent prévoit la mise en œuvre d'actions diverses s'inscrivant dans une vision globale du territoire et des problématiques. La dynamique locale obtenue grâce à la fédération de tous les acteurs du territoire est un élément clé de la réussite de ces démarches.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Validation de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche portée par la Métropole pour améliorer l'accueil des visiteurs et la préservation du site classé de la presqu'île de Giens, soumis à une forte fréquentation. Un projet concerté de restauration et de mise en valeur du territoire, approuvé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en mars 2019, doit permettre d'obtenir à terme le label « Grand Site de France ». Ce projet s'articule autour de six orientations visant à améliorer les déplacements et l'accueil des visiteurs sur la presqu'île de Giens, valoriser et restaurer le Grand Site, préserver la biodiversité et le littoral et assurer l'animation de l'OGS.



► Obtention du label « In progress » et des labels sectoriels « Biodiversité » et « Paysages » sur l'île de Porquerolles dans le cadre de la démarche SMILO

SMILO est un programme de coopération qui accompagne les petites îles (moins de 150 km²) du monde entier vers une gestion durable de leur environnement, en particulier sur **cinq thématiques : l'eau et l'assainissement, l'énergie, les déchets, les écosystèmes et la biodiversité, et les paysages**. Grâce à l'élaboration et la validation d'un programme d'actions ambitieux, **l'île de Porquerolles a reçu en 2019 le label « In progress »** pour marquer son implication dans la démarche et sa volonté d'agir dans ces différents domaines. Elle a également reçu **deux labels sectoriels : « Biodiversité » et « Paysages »** pour récompenser les différentes opérations déjà menées sur l'île en faveur de ces enjeux majeurs. La démarche se poursuit, notamment sur les volets eau, énergie et déchets.

Le réseau SMILO rassemble 30 îles de Méditerranée, Afrique, Océan Indien et Asie du Sud-Est. 10 ont obtenu le label « In progress » et 1 le label « île durable ».

► Élaboration et validation d'un nouveau Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021)

L'année 2019 a été marquée par l'élaboration et la validation d'un nouveau Contrat Métropolitain pour la Rade de Toulon. S'inscrivant dans la continuité des deux premiers Contrats de baie mis en œuvre sur ce territoire, le Contrat Métropolitain 2020-2021 permettra d'agir à la fois sur **la réduction des pollutions, la gestion durable de la ressource en eau potable et la préservation des milieux aquatiques, en lien avec la prévention des risques** (inondations, érosion, submersion...). Le Contrat, construit en concertation avec tous les acteurs du territoire, a défini 91 opérations qui seront portées par 9 maîtres d'ouvrage différents (collectivités, chambres consulaires, Marine nationale, établissements scientifiques, associations) au cours des années 2020-2021.



► Expérimentation pour le tri des bio-déchets dans les cantines municipales d'Ollioules

Dans le cadre de la loi sur la Transition Énergétique, le SIT TOMAT a mené une expérimentation, consistant à **mettre à disposition du matériel permettant à toutes les cantines municipales d'Ollioules de trier les bio-déchets**. Ces déchets peuvent ainsi être traités en compostage, puis remis dans les espaces plantés de la ville. (Coût de l'opération : 17 000 € HT).

► L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui vise à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, en développant notamment les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation d'énergie.

L'élaboration du PCAET s'est poursuivie en 2019. L'évaluation environnementale stratégique du PCAET a été présentée aux services de l'État le 21 février 2019. **Deux ateliers thématiques ont été organisés** avec les représentants des communes et les acteurs du territoire inscrits dans le programme d'actions du PCAET, l'un en avril sur la **rénovation énergétique des bâtiments administratifs**, l'autre en septembre sur la **gestion durable des espaces verts**. Le relais d'information sur l'outil ECOWATT a été effectué dans le cadre de l'atelier sur la rénovation énergétique des bâtiments administratifs. Une sensibilisation a été menée auprès des agents de TPM par le biais du magazine interne (CLIP janvier 2019) et à l'attention du public sur les réseaux sociaux (facebook et twitter le 29 janvier), sur le site Internet TPM et dans le rapport développement durable.

► TPM labellisée « Cap Cit'ergie »



TPM s'est engagée en 2018 dans la démarche Cit'ergie, qui est un programme de labellisation pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat et l'inscrire dans une **démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique : valorisation des actions déjà entreprises, définition des objectifs et actions d'amélioration, et mesure des progrès accomplis**.

TPM a ainsi obtenu le **premier niveau de labellisation intitulé « Cap Cit'ergie »**, attribué par l'ADEME avec une remise prévue en janvier 2020.



▶ Des avancées dans la lutte contre les nuisances sonores

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) établissent un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de **prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations**. Ils doivent être actualisés tous les cinq ans depuis 2008.

Le PPBE de la première échéance a été approuvé le 3 octobre 2019 par le Préfet du Var et mis en ligne sur le site Internet de TPM. La finalisation du PPBE des échéances 2 et 3 (2013 et 2018) est prévue pour 2020.



Prévention des risques

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour la prévention d'un ensemble de risques sur son territoire. Son action se déploie en 3 volets :

La prévention des inondations est partie intégrante de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la prévention des inondations par débordement de cours d'eau relève des syndicats de rivière respectifs. La prévention des inondations relève également de la compétence « assainissement des eaux pluviales urbaines », pour les inondations par ruissellement. Avec le démarrage d'un premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais - PAPI PCT [2018-2021], la Métropole mène un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire pour développer la connaissance et la conscience des risques, et réduire la vulnérabilité du territoire.

La Métropole agit également pour **lutter contre l'érosion**. Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la gestion du trait de côte et notamment la lutte contre l'érosion deviennent un enjeu majeur du territoire. En lien avec les stratégies nationales et départementales, et en complément de démarches en cours, la Métropole met en place une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes : la compréhension des processus naturels, l'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines, l'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques, la recomposition spatiale, l'utilisation de méthodes douces. En complément, la Métropole soutient ou reprend des projets initiés par les communes pour préserver son littoral (baie des Sablettes, tombolo ouest et Ceinturon à Giens par exemple) dans le cadre de compétences transférées.

Enfin, la Métropole intervient dans **la sécurisation du Mont Faron** en collaboration avec la ville de Toulon. Un programme ambitieux de sécurisation a été élaboré sur 19 sites identifiés comme les plus dangereux, en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales. D'ici la réalisation des travaux site par site, un système de surveillance géotechnique a été mis en place avec gestion de l'alerte.

CHIFFRES CLÉS 2019

555 tonnes de blocs rocheux mis en place sur les 8 secteurs à sécuriser de la grande digue Est du Mourillon, dans le cadre de la lutte contre l'érosion.

3300 m³ de sable utilisé pour la reconstruction des dunes du littoral des Vieux Salins. Pose de **près de 5000 mètres linéaires de ganivelles** pour constituer des dunes en arrière plage, et **suppression de 250 mètres linéaires d'enrochements**.

QUELQUES DATES

✓ 4 avril

Signature de la convention cadre avec l'État du PAPI PCT [2018-2021].

✓ 6 juin

Pose du « premier enrochement » du chantier de réfection de la grande jetée à Toulon.

✓ 1^{er} octobre

Déclaration de projet du programme de travaux de sécurisation du Mont Faron.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre pour la protection du littoral du Ceinturon à Hyères

La plage du Ceinturon, située entre le port de l'Aiguade et le port Saint-Pierre sur la commune d'Hyères, présente des signes d'érosion récurrente très visibles au centre et plus légers sur la partie nord. **La lutte contre l'érosion de la plage du Ceinturon nécessite la réalisation d'un ouvrage de protection** en raison de l'intensité des conditions hydrodynamiques locales ainsi que des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et patrimoniaux à préserver.



Le projet consiste à mettre en œuvre une protection par butée de pied en enrochements, associée à un rechargement type gravillons/galets. L'ouvrage permettra de retrouver une plage plus large avec de petits galets, ce qui améliorera fortement l'aspect paysager du site. Cette solution ne générera aucune gêne pour les activités nautiques et permettra un bon renouvellement et une meilleure qualité des eaux de baignades.

La procédure a été lancée en novembre 2019, avec un démarrage des opérations prévu début 2020 pour une durée de 36 mois.

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

► Renaturation et restauration du littoral des Vieux Salins



Des travaux de requalification du littoral des Vieux Salins ont été réalisés à partir du printemps 2019 avec le Conservatoire du Littoral, pour une meilleure adaptation au changement climatique et lutte contre la submersion marine. **Ils comprennent la reconstitution et la protection du cordon dunaire, le désenrochement partiel du littoral (vestige d'un ancien ouvrage de protection) et l'ouverture d'un sentier de contournement à l'intérieur du site lors du chantier.** Les travaux bénéficient de fonds européens (fonds INTEREG MARITTIMO / programme MAREGOT).

► Mise en sécurité de la grande digue Est des plages du Mourillon à Toulon

À la suite des tempêtes de 2010 et 2011, la carapace de la grande digue Est du Mourillon a subi des désordres de type glissement et déstructuration de blocs rocheux, et la digue a dû être interdite d'accès.

Il a donc été nécessaire de procéder à la mise en sécurité de l'ouvrage, en mettant en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les travaux de reprise des blocs basculés ainsi que de rechargement ont été réalisés en novembre 2019, pour un montant de 260 761 € TTC.





Embouchure de la Reppe

▶ Étude des potentialités écologiques des cours d'eau (Las et Eygoutier)

Au titre des contrats de baie et avec la prise de la compétence GEMAPI, **il était important d'approfondir les connaissances sur la biodiversité des principaux cours d'eau de la Métropole.** L'étude menée en 2019 permet d'engager les actions de préservations des cours d'eau du territoire et d'envisager des actions de restauration des milieux aquatiques et des zones humides du territoire favorables à la biodiversité, mais aussi l'adaptation au changement climatique et la résilience du territoire lors des événements de crues.



▶ Programme d'entretien des cours d'eau côtier de la Métropole et Déclaration d'intérêt général

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'entretien des cours d'eau, notamment la végétation des berges et le nettoyage des déchets, nécessite d'établir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour autoriser la Métropole à intervenir avec des moyens publics sur des parcelles privées, la totalité des cours d'eau étant non-domaniaux.

Le dossier d'enquête publique a été déposé auprès des services de l'État en 2019 pour une mise en œuvre du programme d'action dès 2020.

▶ Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT 2018-2021)

Ce programme permet de mettre en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondations et de bénéficier d'importantes subventions de l'État.

Il comprend 34 actions pour un montant total d'environ 10 M€, portées par la Métropole, le syndicat de l'Eygoutier, celui de la Reppe, ainsi que l'État.

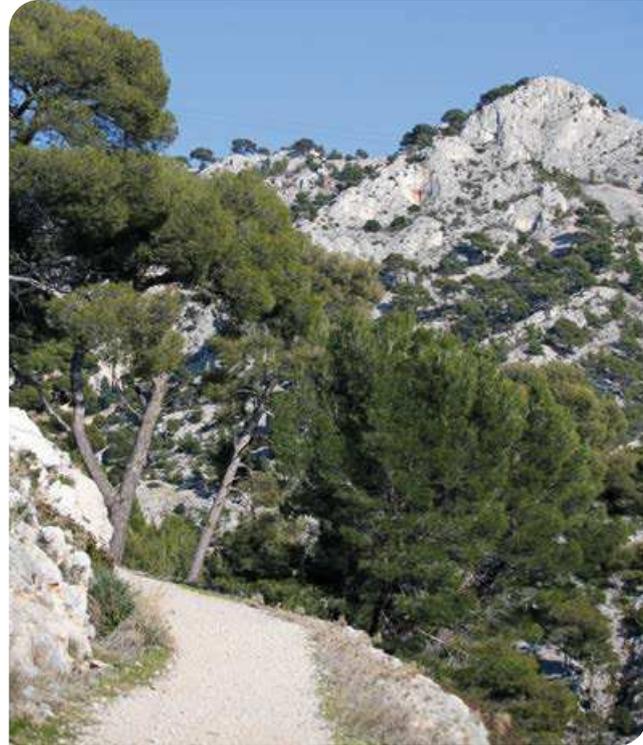
La signature de la convention cadre en avril 2019 a permis de démarrer les travaux des quatre collèges thématiques associant l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du territoire, avec la mise en place de partenariats étroits avec les chambres consulaires notamment.

Par ailleurs, **les études d'aménagements sur l'Eygoutier, le Roubaud et la Reppe ont été poursuivies et l'étude du fonctionnement hydraulique du Las a été engagée.**



► Sécurisation du Mont Faron

La Métropole et la ville de Toulon se sont engagées dans un ambitieux programme pluriannuel de prévention contre la chute de blocs sur une quinzaine d'années. Ce programme concerne 19 sites jugés comme les plus risqués pour les populations. L'année 2019 a vu l'aboutissement des nombreuses autorisations environnementales et de la Déclaration de Projet permettant le démarrage effectif des travaux, notamment **les premiers travaux préparatoires de consolidation de deux grosses conduites d'eau stratégiques descendant du barrage de Dardennes** et menacées par les travaux sur falaises.



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-158-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Données d'activités de l'administration

Archivage

85,5 mètres linéaires de nouvelles archives entrées dans les magasins.



Assemblées

502 délibérations du Conseil Métropolitain.
1292 délibérations du Bureau Métropolitain.
204 décisions du Président
et **202** arrêtés du Président.



Commande publique

213 marchés de plus de 25 000 €
et **109** avenants notifiés.

21 ¹³ commissions d'appel d'offre,
commissions MAPA.

275 demandes d'agrément
de sous-traitants notifiées.

5 procédures complexes démarrées en 2019 :
2 procédures de conceptions réalisations ; 1 procédure
négociée après mise en concurrence ; 1 concours
de maîtrise d'œuvre ; 1 mandat de maîtrise d'ouvrage.

→ Des cadres type ont été produits pour harmoniser
les documents issus des directions techniques :
rapports d'analyse des offres, rapports justificatifs
d'avenants, fiches de traçabilité.



→ De nombreuses actions sont développées pour
rationaliser l'achat public : actualisation régulière de
la nomenclature pour s'adapter aux nouvelles compé-
tences de la Métropole ; élaboration d'une cartographie
recensant l'ensemble des marchés récurrents de TPM ;
démarches de sourcing sur des segments d'achats
innovants ou protéiformes ; développement de mesures
d'ingénierie contractuelle (allotissements des marchés,
clauses de réexamen, rationalisation des masses des
accords-cadres à bons de commande, définition de
critères de jugement des offres opérants) ; promotion
du développement durable dans les marchés.

→ Plusieurs sessions de formation
ont été dispensées en interne à l'attention
des directions du siège et des antennes,
avec un total de plus de **1000** participants.

Communication

ÉVÈNEMENTS 2019

- **Exposition Picasso**
Du 16 novembre au 23 février
Programme : 20 000 exemplaires
Affichages dans les abris bus
Insertions
- **Inauguration quartier Chalucet**
Les 17, 18 et 19 janvier
Brochures - Affiches
- **Fête de la Nature aux Salins**
Flyers - Programmes - Affiches bus
- **Journées Européennes du Patrimoine aux Salins**
Les 19 et 20 septembre
Programmes - Affiches
- **Expo photos Grands Sites à Hyères**
Inauguration le 23 novembre
Bâches sur les grilles - Livret photos
- **Stand du Grand Prix Formule 1**
Du 21 au 23 juin
« Tiré à part » : 5000 exemplaires
- **Vivement Dimanche au Faron**
Le 30 juin
Stand TPM : dépliants Faron (triptyque 1000 exemplaires)
Roll up
- **Ouverture Maison de la Mobilité**
Le 19 juin
Dépliants - Oriflammes
- **Salon de la rénovation**
Les 16, 23 et 30 novembre
Affiches - Flyers

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

- **12 newsletters TPM**
Du numéro 20 au numéro 31
4250 adresses mails
- **11 CLIP** (journal interne)
1 numéro mensuel
1 numéro pour juillet-août
2600 exemplaires

AUTRES PUBLICATIONS

- **Brochure Aides au permis**
32 pages - 5000 exemplaires par an
- **Brochure À la découverte des Salins**
44 pages - 1000 exemplaires
- **Flyer Mémoire du sel**
5000 exemplaires par an
- **Rapport d'activités 2018**
114 pages - 180 exemplaires
- **Rapport Développement durable**
52 pages - 200 exemplaires
- **Rapport des déchèteries**
44 pages - 200 exemplaires
- **Dépliant Giens**
Triptyque 1000 exemplaires
- **Déchèteries**
Cartes d'accès - Calendriers
Panneaux pour travaux - Autocollants
A5 nominatifs - Affiches PVC
pour formations
- **Opération Grand Nettoyage**
(enlèvement des encombrants)
Affiches et flyers par CIL
- **Déchets verts**
Affiches - Flyers
- **Guide d'accueil des agents**
La Métropole et moi
52 pages - 3000 exemplaires
- **Conservatoire TPM**
Campagne d'affichage pour les inscriptions et le Festival d'Automne (flyers, affiches)
Impression de 4 programmes par an en 5000 exemplaires
- **Baudouvin**
Flyers - Dépliants - Affiches bus pour chaque événement (week-end chène liège, Rendez-vous aux jardins, Concerts été, Santé et bien-être, Halloween)
- **Développement économique**
Dépliant Silver Economy
1000 exemplaires

LES RELATIONS PRESSE

- **52 achats d'espace publicitaire**
presse - Médias sur **18 évènements**
- **75 évènements sur lesquels la Métropole a communiqué auprès de la presse :**
 - **Dont 36 conférences de presse :** présentation des vœux, inaugurations, poses de la première pierre, visites de chantier, présentations de saison...
 - **33 communiqués de presse**
Déchèteries, les Salins, le jardin remarquable de Baudouvin, relais d'évènements partenaires...
- **Pour 365 retombées presse directes dont :**
 - 305 médias locaux et régionaux
 - 59 médias spécialisés
 - 9 médias nationaux





Courrier

19 341 courriers reçus

(-15% par rapport à 2017, grâce à la progression de la dématérialisation des factures).

94 044 courriers émis.

Comptabilité

33 966 mandats. **5996** titres.
901 marchés saisis dans le logiciel financier.

Concessions

12 contrats de délégation de service public conclus.
18 avenants aux contrats de délégation conclus.
13 commissions de délégation de service public.
17 rapports d'activité des délégataires analysés.



Finances



25 budgets (Principal + 24 budgets annexes).
1240 opérations.

Budget primitif consolidé 2019 : **1 074 000 000 €**

Immobilier et foncier

39 dossiers d'acquisition foncière,
pour un total de **5,1 M€**
3 dossiers de cession immobilière,
pour un total de **955 000 €**

Patrimoine bâti

243 bâtiments gérés par la Métropole.

1075 heures de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie.

3500 compteurs pour la fourniture d'énergies (gaz, eau, électricité).

- En 2019, les travaux réalisés en régie ont concerné particulièrement les bâtiments culturels (reprise des voûtes des salles d'exposition de la villa Tamaris, remplacement de faux plafonds dans plusieurs Conservatoires, divers travaux notamment à la Maison des Comonil), ainsi que le parking du bâtiment Phoenix (dépose de blocs lumineux) et le dépôt bus Brunet (remplacement des urinoirs, WC et lavabos).
- Des travaux importants ont été externalisés pour le bâtiment l'Hélianthe, afin qu'il puisse accueillir des services métropolitains, notamment issus des transferts de compétences du Département : désamiantage, modification des cloisons, électricité, ...

Ressources humaines

31 017 payés.

2303 jours de formation réalisés (incluant 26 actions de formation en intra).

1476 candidatures sur des postes publiés,
1130 candidatures spontanées,
149 jurys organisés.

11 réunions de dialogue social : 5 réunions de Commissions Administratives Paritaires auprès du Centre De Gestion du Var, 3 séances du Comité Technique, 3 séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (56 points étudiés).

- Le 1^{er} janvier 2019, TPM a procédé au transfert effectif des 1200 agents communaux exerçant leurs fonctions sur une ou plusieurs compétences transférées à la Métropole, ce qui a impliqué un travail de fiabilisation de leurs données (paie, carrière, temps de travail) et la mise en place d'une nouvelle organisation interne (nouveaux portefeuilles et « référents antenne »).
- Le 1^{er} janvier 2019, TPM est également passée au « prélèvement à la source » pour l'impôt sur le revenu.
- Enfin, TPM a poursuivi l'application du protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération » (PPCR) avec la mise en paie du reclassement indiciaire à effet du 1^{er} janvier 2019.

Vie associative



Plus de **350** associations aidées par la Métropole.

4,4 M€ attribués.

- Mise en place du portail vie associative dédié à la dématérialisation des demandes de subvention des associations : <https://subventions.metroletpm.fr>
Le portail simplifie les démarches des associations et permet notamment une information en temps réel et 24h/24 de l'état d'instruction du dossier.
Un accompagnement est prévu pour les associations ne disposant pas d'un outil informatique, avec la possibilité de saisir le dossier à la Métropole.





CARQUEIRANNE
LA CRAU
LA GARDE
HYÈRES
OLLIOULES
LE PRADET
LE REVEST-LES-EAUX
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LA SEYNE-SUR-MER
SIX-FOURS-LES-PLAGES
TOULON
LA VALETTE-DU-VAR

**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83